

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2017**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 12 octobre 2017 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Françoise PRESSE.

**Absents :** M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

**Procurations de vote :** M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

\* \* \* \* \*

M. le Maire a souhaité la bienvenue à M. Clément DELBENDE qui a rejoint le Conseil Municipal suite au départ de Mme Solange JOLY à qui il a envoyé ses meilleures pensées.

M. Clément DELBENDE a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre mais M. le Maire a souhaité l'installer officiellement lors de ce conseil municipal pour prendre les fonctions de conseiller municipal délégué chargé des animations sportives. Il est placé sous l'autorité de M. Abdel GHEZALI, Adjoint aux politiques sportives.

M. le Maire est persuadé de son engagement total au sein de l'équipe municipale mais aussi de s'inscrire dans sa dynamique collective, cette équipe qui, depuis 2014, a accompli de grandes choses et se projette aussi dans l'avenir en étant, jusqu'à la fin du mandat, totalement dans l'action et au service des Bisontines et des Bisontins.

Tel est le fondement même de ce mandat : agir au plus proche des concitoyens, agir avec le sens de l'intérêt général et en portant aussi tous les dossiers, structurants ou du quotidien, des plus simples aux plus compliqués. L'équipe municipale n'est pas dans la démagogie mais dans l'engagement sincère sur la base d'un programme commun de gauche.

M. le Maire a précisé que M. Clément DELBENDE avait comme bel exemple celui de M. Thibaut BIZE qu'il va remplacer et qui deviendra au cours de ce conseil municipal, Adjoint au Maire en charge des Relations Internationales.

Voilà un signe de confiance accordé à M. Thibaut BIZE, non seulement par M. le Maire mais aussi par l'ensemble de l'équipe municipale. Ce poste, comme plus généralement les fonctions électives, engage et demande un sens élevé des responsabilités.

Là aussi l'équipe municipale est certaine de pouvoir compter sur M. Thibaut BIZE pour assumer pleinement ses fonctions.

M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal sur les déplacements de l'équipe municipale dans tous les quartiers de la ville pour présenter le bilan de mi-mandat et montrer l'impulsion collective pour les années à venir. L'équipe municipale est allée au contact de nos concitoyens pour présenter son action et pour écouter et entendre leurs souhaits, leur satisfaction, mais aussi leurs demandes et leurs insatisfactions.

M. le Maire a rappelé son engagement à défendre Besançon et son territoire. C'est un combat mené avec conviction, détermination et enthousiasme car il connaît les atouts et le potentiel de Besançon. Aussi la puissance de Besançon, comme celle des autres territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté, passe par des alliances, des partenariats et la construction d'équilibres pour créer une véritable dynamique collective. Besançon tient son rang et continuera à jouer un rôle majeur comme pôle d'équilibre et d'ouverture au sein de la Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce contexte, il faut se réjouir de la décision du gouvernement d'installer le siège du CROUS Bourgogne-Franche-Comté à Besançon. C'est un signal fort : celui de la cohérence en termes de fonctions métropolitaines et en termes, également, d'aménagement moderne et harmonieux du territoire. L'heure n'est plus aux réflexes surannés de la centralisation. L'heure est à une vision moderne de l'avenir des territoires, par la concrétisation du Pacte Girondin et la volonté de faire vivre tous les espaces, urbains et ruraux.

M. le Maire a tenu à rappeler que Besançon est le pôle métropolitain d'équilibre de la région ; il est aussi le pôle universitaire régional car la ville accueille le Rectorat de Région académique et le siège de la COMUE BFC. Besançon se situe également à un point central entre l'UB, l'UTBM et l'UFC. Et Besançon enfin est nationalement reconnue pour l'exemplarité de ses actions menées en faveur de la vie étudiante.

Dans ce contexte, il est donc parfaitement logique et cohérent que Besançon ait été choisie sur des critères objectifs pour accueillir le siège régional du CROUS.

Il a présenté tous ses vœux de réussite à Mme FROMENT, Directrice du CROUS, qui par son grand professionnalisme et sa vision globale toujours pertinente, ses choix et son action, profiteront à tous les étudiants de la Bourgogne-Franche-Comté.

M. le Maire a précisé les véritables enjeux de Besançon et de son territoire : entre les métropoles de Strasbourg, de Lyon et de Paris, la Région et ses villes doivent s'unir et jouer les complémentarités. En effet, personne dans notre Région Bourgogne-Franche-Comté, sans partenariat et sans ouverture, ne dispose ni de la puissance nécessaire, ni de la masse critique pour être concurrentiel. C'est donc avec une vision politique moderne, que beaucoup d'élus portent en Bourgogne-Franche-Comté, cette vision fondée sur les coopérations et les équilibres, et non pas sur le mauvais réflexe de la centralisation, que nous parviendrons collectivement à récolter les fruits.

Il a évoqué sa participation le 9 octobre 2017 à la Conférence Territoriale de l'Action Publique au siège de la Région à Besançon, sous la présidence de Marie-Guite DUFAY. Les Présidents des Départements étaient présents ainsi que les Présidents des Agglomérations de Bourgogne et de Franche-Comté. Il a entendu à cette occasion un langage partagé, celui de la coopération et de la solidarité entre nos territoires car chacun finalement a conscience que notre avenir se joue ensemble et non pas individuellement.

## CONSEIL MUNICIPAL

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017

M. le Maire a nommé Mme PRESSE secrétaire de séance et les élus du Conseil Municipal ont approuvé le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017.

### 2. Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal a procédé à l'installation de M. Clément DELBENDE.

### 3. Conseil Municipal - Election d'un nouvel Adjoint

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a élu M. Thibaut BIZE en tant que 16<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Résultats du vote : Pour : 40                      Blancs : 5                      Nuls : 10

### 4. Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les modificatifs de commissions et représentations suivants :

- M. Clément DELBENDE :
  - **Commission n° 4** : Education - Petite Enfance - Famille - Sports - Espaces et équipements sportifs - Animations sportives - Vie étudiante (en remplacement de M. BIZE)
  - **Commission n° 5** : Circulation - Modes doux - Stationnement - Voirie - Propreté - Proxim'Cité - Accessibilité - Bâtiments communaux - Parc Auto Logistique - Prévention - CLSPL - Tranquillité et sécurité publiques - Occupation du domaine public (en remplacement de M. BIZE)
  - **Comité local de gestion** : membre titulaire (en remplacement de M. BIZE)
  - **DSP Accueil de loisirs** : membre titulaire (en remplacement de M. BIZE)

- **Caisse des Ecoles** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
  - **Collège Lumière** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
  - **École élémentaire et primaire Montboucons** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
  - **EREA A. Fournier** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
  - **Foyer Joseph Bastian** : membre suppléant (en remplacement de Mme JOLY)
  - **ISBA** : membre suppléant (en remplacement de Mme JOLY)
  - **Lycée professionnel Condé** : membre suppléant (en remplacement de Mme JOLY)
  - **Maison d'accueil spécialisée Bernard Foissotte** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
  - **Grand Besançon Habitat** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
- **M. Thibaut BIZE** :
    - **Commission n° 1** : Finances - Budget - Programmation - Relations Publiques - Relations Internationales - Jumelages - Coopération décentralisée - Communication (en remplacement de Mme JOLY)
    - **COS** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
    - **Bourgogne Franche-Comté International** : membre suppléant (en remplacement de Mme JOLY)
    - **Jumelage Bourgogne Franche-Comté Europe** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
    - **Maison de l'Europe en Franche-Comté** : membre titulaire (en remplacement de Mme JOLY)
    - **SM Marais de Saône** : membre suppléant (en remplacement de Mme JOLY).

M. le Maire désignera par arrêté M. Thibaut BIZE en remplacement de Mme JOLY au sein des instances suivantes :

- **Commissions Administratives Paritaires - Catégorie A, B et C**
- **Comité Technique Commun.**

*Rapport adopté à l'unanimité          Pour : 55          Contre : 0          Abstention : 0*

#### **5. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **6. Consultation citoyenne sur les rythmes scolaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'une consultation citoyenne sur les rythmes scolaires le 10 décembre 2017 et a validé les modalités de son organisation.

*Rapport adopté à l'unanimité          Pour : 47          Contre : 0          Abstentions : 8*

## ÉDUCATION

### **7. Personnel Communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Caisse des Ecoles de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention passée avec la Caisse des Ecoles de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

M. FOUSSERET et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité      Pour : 53      Contre : 0      Abstention : 0*

### **8. Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention passée avec la Caisse des Ecoles,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention et à verser la subvention de 40 000 € à la Caisse des Ecoles.

M. FOUSSERET et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité      Pour : 53      Contre : 0      Abstention : 0*

## RAPPORTS D'ACTIVITES

### **9. Délégation de Service Public - Réseau Télévision Câblé - Société Numéricâble - SFR - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 du Réseau Télévision Câblé - Société Numéricâble - SFR.

### **10. Délégation de Service Public - Gestion et organisation des structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 de la gestion et organisation des structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Les Francas du Doubs.

### **11. Délégation de Service Public - Camping de la Plage - Office de Tourisme et des Congrès - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 du Camping de la Plage - Office de Tourisme et des Congrès.

### **12. Délégation de Service Public - Crématorium de Besançon - Société ATRIUM-OGF - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 du Crématorium de Besançon - Société ATRIUM-OGF.

**13. Délégation de Service Public - Casino de Besançon - STTM-JOA - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 du Casino de Besançon - STTM-JOA.

**14. Délégation de Service Public - Distribution de gaz naturel - GRDF - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 de la Distribution de gaz naturel - GrDF.

**15. Délégation de Service Public - Réseau de chaleur - Société SEVE-ENGIE - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 du Réseau de chaleur - Société SEVE ENGIE.

**16. Grand Besançon Habitat - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 de Grand Besançon Habitat.

**17. Régie Autonome Personnalisée La Rodia - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 de la Régie Autonome Personnalisée La Rodia.

**18. Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 de l'EPCC Les Deux Scènes.

**19. Etablissement Public de Coopération Culturelle Institut Supérieur des Beaux-Arts - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 de l'EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts.

**20. Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

**21. Centre Communal d'Action Sociale - Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 du Centre Communal d'Action Sociale.

**22. Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de Micropolis, et qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

M. FOUSSERET, M. CURIE, M. GONON, M. MORTON (2) et Mme WERTHE n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité*

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstentions : 2*

### **23. SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SAIEMB Logement, et qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

Mme POISSENOT, Mme THIEBAUT (2) et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 49*      *Contre : 0*      *Abstentions : 2*

### **24. SedD - Rapport des élus administrateurs - Année 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SedD, et qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 53*      *Contre : 0*      *Abstentions : 2*

### **25. SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SPL Territoire 25, et qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 53*      *Contre : 0*      *Abstentions : 2*

### **26. Aktya, l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon - Rapport des élus administrateurs - Année 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration d'Aktya, l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon, et qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

M. FOUSSERET, M. MORTON (2), M. GONON et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 48*      *Contre : 0*      *Abstentions : 2*

## **FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES**

### **27. Exercice 2017 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de statuer favorablement sur les propositions, d'admettre les produits en non-valeur, d'accepter les abandons de créances et d'en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## RELATIONS AVEC LES USAGERS

### 28. Prise de compétence - Gestion des Pactes Civils de Solidarité (PACS)

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions, 5 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de transfert des PACS à intervenir au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 48*      *Contre : 0*      *Abstentions : 2*

## RESSOURCES HUMAINES

### 29. Personnel communal - Recrutement d'un directeur de la Citadelle-Patrimoine mondial de l'UNESCO

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir l'emploi à temps complet de directeur de la Citadelle - Patrimoine mondial de l'UNESCO,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

### 30. Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Grandfontaine - Montferrand-le-Château - Velesmes-Essarts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention avec le SIAEP Grandfontaine - Montferrand-le-Château - Velesmes-Essarts,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## CULTURE - TOURISME

### 31. Partenariat entre des étudiants italiens et la Citadelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les conventions de cession de droits à destination des étudiants italiens ayant participé au projet de traduction de l'application numérique «MaCitadelle»,

- d'autoriser la Citadelle de Besançon à renouveler ce type de partenariat avec des étudiants,

- et enfin, à ce titre, d'autoriser M. le Maire à signer toutes conventions de même type.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*



### **32. Bibliothèques et Archives - Signature d'une convention avec la ville de Munich**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec la ville de Munich.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

### **33. La Rodia - Extension de la jauge de la grande salle - Amélioration de l'acoustique - Demande de subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet d'aménagement de la grande salle de La Rodia,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, du Centre National des Variétés, et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL-YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE (2), M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 38*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

### **34. Tarifs 2018 de la redevance d'utilisation des documents conservés au Musée de la Résistance et de la Déportation**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider les tarifs de la redevance d'utilisation des documents conservés au Musée de la Résistance et de la Déportation.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **SPORTS**

### **35. Complexe sportif des Torcols - Réalisation d'un équipement mutualisé pour les sports et cultures urbaines - Demande de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de la réalisation d'un équipement mutualisé pour les sports et cultures urbaines,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du CNDS, de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

M. DAHOUI et M. BIZE (2) n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 52*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

**36. Complexe sportif du Rosemont - Création de vestiaires et salle de convivialité - Demande de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de la construction d'un bâtiment vestiaire et de la création d'une salle de convivialité sur le complexe sportif du Rosemont,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du CNDS, de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **PETITE ENFANCE**

**37. Restructuration de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de Montrapon - Demande de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet de restructuration de l'EAJE de Montrapon,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

**38. Développement de la vidéoprotection sur la commune - Phase VI-2017 - Complément au déploiement de la Phase VI - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance**

A la majorité des suffrages exprimés (5 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le déploiement de 4 nouvelles caméras complétant la Phase VI,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une participation de l'Etat, au titre du FIPD, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation de caméras complémentaires à la Phase VI,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les documents s'y rapportant.

*Rapport adopté à la majorité*      *Pour : 46*      *Contre : 5*      *Abstentions : 4*

### **39. Etablissement d'un protocole tripartite dans le cadre de la mise en place du Rappel à l'Ordre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le projet de protocole de mise en œuvre du Rappel à l'Ordre,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le protocole.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **EAU et ASSAINISSEMENT**

### **40. Signature des conventions de déversement d'effluents non domestiques**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les ajustements du mode de calcul du coefficient de pollution appliqué à certains établissements industriels de la Ville de Besançon,
- d'approuver les termes des conventions de déversement d'effluents non domestiques entre la Ville de Besançon et les établissements concernés,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de déversement d'effluents non domestiques et tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **MAITRISE DE L'ENERGIE**

### **41. Création d'un outil de portage de projets d'Energie Renouvelable - Convention de cofinancement d'études avec la Caisse des Dépôts**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de cofinancement d'études avec la Caisse des Dépôts pour un outil de portage de projets d'ENR sur le territoire.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **VOIRIE**

### **42. Eclairage Public - Programme de travaux complémentaire d'économie d'énergie - Demande de subventions au SYDED**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux 2017,
- de solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Mme VIGNOT (2), Mme ZEHAFF (2), M. POUJET, M. GROSPERRIN (2), Mme PRESSE (2), Mme FALCINELLA, Mme WANLIN et Mme LEMERCIER n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 43*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

**43. Classement dans le domaine public des routes départementales RD 70 et 683 dans les secteurs Léo Lagrange, Gibelotte, rue Voirin, Place Leclerc et avenue de la Paix**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le classement dans le domaine public communal des sections suivantes RD 70 du PR 11+696 au PR 12+287 représentant une longueur de 1 160 m et RD 683 du PR 34+503 au PR 35+000 représentant une longueur de 510 m, représentant un linéaire global de 1 670 m,

- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE**

**44. Acquisition d'un troupeau de chèvres «débroussailleuses» par la Ville de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider les principes d'achat du troupeau de chèvres et de sa gestion par les services municipaux.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

**45. Projet de cofinancement d'une étude menée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN-FC) pour la gestion des pelouses sèches sur les collines de la vallée du Doubs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 814,92 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **URBANISME - GRANDS TRAVAUX**

**46. Cession d'un terrain à la SCI LAURANNE, rue Jean-Baptiste Weibel à Novillars**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

**47. Cession d'un délaissé de voirie au profit de M. SERTOUT Matthieu et de M.SERRI Sylvain dans l'ensemble immobilier Complexe de la City, 7 avenue Louise Michel**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ces cessions,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité*      *Pour : 55*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

#### **48. Vente par Néolia de 60 appartements et 48 garages, quartier Saint-Claude à Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de donner un avis favorable sur la vente de ces logements.

*Rapport adopté à l'unanimité          Pour : 50          Contre : 0          Abstentions : 5*

#### **49. Chemin des Echenoz de Velotte - Acquisition aux Consorts LIARET**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité          Pour : 55          Contre : 0          Abstention : 0*

#### **50. Cession d'un immeuble communal sis 33, rue Fabre au profit de la Société AB-INVEST - Déclassement du domaine public**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la désaffectation du bâtiment,
- de décider le déclassement de l'immeuble du domaine public,
- de se prononcer favorablement sur cette cession au profit de la Société AB-INVEST, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant, agréée par la commune,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

*Rapport adopté à l'unanimité          Pour : 55          Contre : 0          Abstention : 0*

### **SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS**

#### **51. Subventions à des associations sportives**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

##### **1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»**

##### **1.1 Subventions pour manifestations**

- Cercle Pugilistique Bisontin 5 000 €
- ASPTT Athlétisme 500 €

##### **1.2 Subventions exceptionnelles**

- Société de Tir de Besançon 500 €
- Profession Sport 25 7 500 €

## 2 - Programme « Animations Sportives »

### 2.1 Vital'Été

- Besançon Bisons	300 €
- La Française de Besançon	1 000 €
- Les Badgers	300 €
- Indépendante Comtoise	300 €
- Dojo Franc-Comtois	750 €
- PSB Judo	250 €
- BMX Besançon	500 €
- O'TEAM	200 €
- Etrier Bisontin	300 €
- Entre Temps Escalade	2 530 €

### 2.2 Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

	Subvention 2017/2018	Acompte 2017
- Besançon Doubs Hockey Club	2 000 €	1 000 €
- Besançon Association Patinage Artistique	4 800 €	2 400 €
- Comité départemental de Tennis de Table	4 000 €	2 000 €
- Ligue de Franche-Comté d'escrime	3 800 €	1 900 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	3 800 €	1 900 €
- Doubs Sud Athlétisme	4 800 €	2 400 €
- Association Sportive Orchamps Besançon	2 000 €	1 000 €
- PSB Judo	3 600 €	1 800 €
- Besançon BMX	2 000 €	1 000 €
- Olympique de Besançon	2 400 €	1 200 €
- Comité régional Handisport		4 000 €

### 2.3 Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif « Sport après l'école »

	Subvention 2017/2018	Acompte Automne 2017
AS Orchamps Besançon Football	1 000 €	500 €
Palente Besançon Handball	500 €	250 €
ASPTT	1 500 €	750 €
BAPA	500 €	250 €
BUC escrime	500 €	250 €
COPC Natation	1 000 €	500 €
COPC Equitation	500 €	250 €

	<b>Subvention 2017/2018</b>	<b>Acompte Automne 2017</b>
CPB Lutte	1 000 €	500 €
DOJO FC	500 €	250 €
Entretemps escalade	1 500 €	750 €
Etrier Bisontin	1 000 €	500 €
Olympique de Besançon	500 €	250 €
Dynamique bisontine	500 €	250 €
PSB Judo	500 €	250 €
Handball sport mahorais 25	1 000 €	500 €
Besançon Gymnastique Rythmique	500 €	250 €
ESBM	500 €	250 €
La Saint-Claude	500 €	250 €
Sauvegarde Karaté	500 €	250 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi.

M. MOUGIN, M. GHEZALI (2), M. LEUBA et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité      Pour : 50      Contre : 0      Abstention : 0*

## **52. Versement d'une subvention à l'association L'Aqueduc d'Arcier - patrimoine historique**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association L'Aqueduc d'Arcier - patrimoine historique.

*Rapport adopté à l'unanimité      Pour : 55      Contre : 0      Abstention : 0*

## **53. Vie étudiante - Nuit des Etudiants du Monde (NEM) - Subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention de 1 500 € à ESN Besançon, au titre de l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde (La NEM) 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité      Pour : 55      Contre : 0      Abstention : 0*

**54. Animations commerciales et artisanales** - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de :

- . 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons,
- . 2 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais,
- . 4 000 € à l'association «Bienvenue à Saint-Claude»
- . 2 500 € à l'association Facteurs de Sens,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

M. CHALNOT, M. MORTON (2) et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

*Rapport adopté à l'unanimité      Pour : 51      Contre : 0      Abstention : 0*

La séance est levée à 19 h 55.

Hôtel de Ville, le 18 octobre 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 19 OCT. 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : La séance est ouverte. Bonjour et bienvenue à toutes et à tous. En ce début de séance, je me tourne tout particulièrement vers un nouveau visage qui vient de nous rejoindre, un visage jeune, dynamique, celui de Clément DELBENDE. Il nous a rejoints suite au départ de Solange JOLY à qui j'envoie d'ailleurs mes meilleures pensées, comme vous tous, à cet instant.

Clément DELBENDE a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre dernier mais je souhaitais l'installer officiellement ce soir pour prendre les fonctions de Conseiller Municipal délégué en charge des animations sportives. Il est placé sous l'autorité bienveillante d'Abdel GHEZALI, adjoint aux politiques sportives.

Cher Clément, je vous souhaite la bienvenue en étant d'ores et déjà persuadé de votre engagement total au sein de notre équipe municipale. Comme vous le savez, et je sais que vous suivez cela de très près, depuis 2014, cette équipe accomplit de grandes choses, des choses que nous avons promis de faire. Elle se projette aussi dans l'avenir en étant, jusqu'à la fin de ce mandat, totalement dans l'action, au service des Bisontines et des Bisontins, et au-delà, au niveau du Grand Besançon, au service des Grands Bisontines et des Grands Bisontins. Je suis sûr que vous aurez à cœur de vous inscrire dans cette dynamique collective car le fondement-même de notre mandat est d'agir au plus proche de nos concitoyens, agir avec le sens de l'intérêt général, en portant aussi notre attention à tous les dossiers, qu'ils soient structurants ou du quotidien, des plus simples aux plus compliqués. Nous ne sommes pas dans la démagogie, vous le savez. Nous sommes dans un engagement sincère et sur la base sincère d'un programme commun de gauche. Voilà le sens de notre action collective.

Je sais, cher Clément, parce que vos amis me l'ont dit, que nous pouvons compter sur votre engagement pour travailler aussi dans ce collectif. Vous avez un exemple à suivre avec Thibaut BIZE que vous remplacez et qui deviendra, dans quelques instants, si le vote lui est favorable, Adjoint au Maire en charge des relations internationales. C'est un signe de confiance que nous lui accordons, non seulement par moi-même, mais aussi par l'ensemble de l'équipe municipale. Ce poste, comme plus généralement les fonctions électives, engage et demande là aussi, comme pour vous, un sens élevé des responsabilités. Là aussi, nous sommes certains de pouvoir compter sur Thibaut BIZE pour assurer pleinement ses fonctions au sein de notre équipe municipale.

Vous aurez d'ailleurs noté que nous nous sommes déplacés dans tous les quartiers de la Ville pour présenter notre bilan de mi-mandat et pour montrer l'impulsion collective pour les années à venir et les projets que nous avons à cœur de réaliser jusqu'à la fin de ce mandat en 2020. Nous sommes donc allés au contact de nos concitoyens pour présenter nos actions, pour les écouter et pour entendre leurs souhaits, leur satisfaction ou leur insatisfaction, comme leurs demandes. Nous avons entendu tout le monde, même ceux intervenus par Internet, et nous apporterons des réponses, ce qui est en train de se faire, pour que chacun ait une réponse précise aux questions qu'il a posées. Je m'engage à ce que des réponses soient apportées. Il faudra veiller à ce que ce soit bien fait parce que je crois qu'il est important de répondre aux questions posées.

Comme vous le savez, nous continuons à nous battre tous ensemble pour notre ville et pour notre territoire. Je mène ce combat avec conviction, détermination et enthousiasme, car je crois tout simplement aux atouts et au potentiel de cette ville et de cette agglomération. Je crois aussi que notre puissance et notre force, comme celles des autres territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté, passent par des alliances, et non pas en faisant cavalier seul. Elles passent aussi par des partenariats et par la construction d'équilibres pour créer une véritable dynamique collective.

Besançon tient son rang. Besançon continuera à le tenir et à jouer un rôle majeur comme pôle d'équilibre métropolitain au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Dans ce contexte, je me réjouis de la décision du Gouvernement d'installer le siège du CROUS Bourgogne-Franche-Comté à Besançon. C'est un signal fort, celui de la cohérence en termes de fonctions métropolitaines et en termes d'aménagement que l'on peut qualifier de moderne et harmonieux du territoire. Je crois que nous sommes ici tous d'accord pour dire que l'heure n'est plus aux réflexes surannés de la centralisation mais à une vision moderne de l'avenir de nos territoires. J'y vois là la concrétisation d'un pacte girondin et la volonté de faire vivre ensemble tous les espaces, qu'ils soient urbains, rurbains et ruraux.

Je tiens à rappeler des éléments très importants. Besançon est un pôle d'équilibre métropolitain de la région. Il est aussi le pôle universitaire régional, car notre ville accueille le Rectorat de Région académique, le Recteur, tout comme le siège de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) Bourgogne Franche-Comté que nous inaugurerons prochainement en haut de l'avenue de l'Observatoire, dans la Maison du Directeur. Besançon se situe également à un point central entre la Bourgogne, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'Université de Franche-Comté (UFC), ce qui est important et ce qui a certainement compté dans la décision de mettre le CROUS à Besançon.

Il faut le dire, je crois qu'il faut saluer le travail fait par Anthony POULIN, ici présent, et Dominique SCHAUSS, absent ce soir. Je crois que ce travail, ainsi que le document que vous aviez réalisé et qu'Anthony avait présenté, était largement pris en compte. Dans ce contexte, il est parfaitement logique et cohérent d'avoir été choisi sur des critères objectifs pour accueillir le CROUS. À cet instant, je veux adresser à Mme FROMENT, la Directrice du CROUS, tous nos vœux de réussite. Je sais qu'elle est une grande professionnelle et que son professionnalisme profitera à tous les étudiants de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Nous voyons bien où est le véritable enjeu pour nous tous. Entre les métropoles de Strasbourg, de Lyon et de Paris, notre Région et nos villes doivent s'unir et jouer les complémentarités. Personne dans notre Région Bourgogne-Franche-Comté, sans partenariat et sans ouverture, ne dispose ni de la puissance nécessaire ni de la masse critique pour être concurrentiel. C'est donc avec une vision politique moderne, une vision fondée sur des coopérations et des équilibres, au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il ne faut pas avoir de mauvais réflexes de centralisation, ces mauvais réflexes nous n'arriverions pas à les mettre en place, d'une part dans le satisfecit général et il n'apporterait rien à notre région.

J'ai participé d'ailleurs lundi après-midi à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) au siège de la Région à Besançon, sous la présidence de Marie-Guite DUFAY. Les Présidents des départements et les Présidents des agglomérations de Bourgogne et de Franche-Comté étaient présents. À cette occasion, nous avons entendu un langage partagé, celui de la coopération et de la solidarité entre nos territoires, car chacun a finalement conscience que notre avenir se joue ensemble, et non pas individuellement. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela. Je vais laisser la place aux débats.

Monsieur le Sénateur vous avez demandé la parole, je vous la donne volontiers.

**M. Jacques GROSPELLIN** : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais aussi à mon tour accueillir Clément qui était mon voisin non pas politique, vous vous en doutez, mais mon voisin géographique, rue des Sources. Je suis persuadé qu'il saura faire vivre le débat, tant par sa jeunesse que par son dynamisme et ses compétences universitaires.

Monsieur le Maire, je serai bien évidemment avec vous. Je pense que vous avez raison de parler d'alliance et de travail avec Dijon, mais je m'interroge déjà, car j'ai vu que Dijon voulait faire partie des 15 villes candidates pour l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien. J'espère qu'il y aura de la place pour deux, mais s'il n'y en a qu'une, j'espère que nous l'aurons dans la mesure où, dès le départ, vous aviez été aux premières loges pour agir en ce sens.

Je vous ai souvent fait part, au nom de l'opposition républicaine, de nos inquiétudes pour Besançon. Ces inquiétudes ne sont jamais théoriques, dilatoires ou d'opportunité, mais elles s'appuient souvent sur des constats que chacun peut opérer au quotidien, dans une analyse précise du regard porté sur notre ville. Vous êtes Maire de Besançon depuis 2001. Besançon n'est plus capitale régionale, je le sais et ce n'est pas de votre faute. Besançon n'est plus Préfecture de Région, nous le savons, il faut l'intégrer. Il faut également intégrer toutes les conséquences de cette orientation. Toutefois, la question subsiste, Monsieur le Maire : où cela va-t-il s'arrêter ?

Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez répondu à nos questions sur le stationnement aux Hauts du Chazal par des garanties sur les transports dans l'Ouest bisontin, garanties parfaitement maîtrisées à vos yeux. Quelques jours plus tard, la Région Bourgogne-Franche-Comté annonçait brutalement la suppression d'arrêt en gare de Franois, ce qui a suscité une indignation, une incompréhension et surtout, manifestement, votre propre surprise. Il y a quelques jours encore, nous apprenions que la Cour d'Appel de Besançon pourrait être reléguée au statut de juridiction de second rang au profit de Dijon. Cette perspective s'inscrit dans la droite ligne de ce que nous avons connu avec le Tribunal de Commerce spécialisé. Cela conforte -et nous le regrettons- ce mouvement inquiétant donnant le sentiment, de jour en jour, de plus en plus fort, aux Bisontins que leur ville peut être reléguée au rang de sous-Préfecture. Je sais que vous n'aimez pas ce terme, je le comprends, mais c'est ainsi.

Vous nous direz peut-être que vous vous battez -j'en suis persuadé-, que c'est un combat permanent, ce que je pense, et que vous faites vraiment tout, ou en tout cas ce que vous avez en capacité, pour faire en sorte que Besançon vive. Néanmoins, ce qui compte, bien sûr, et vous le comprendrez, ce sont les résultats, notamment en termes d'attractivité et de notoriété. Là, nous nous interrogeons sur le respect que notre ville inspire, au niveau national ou international.

Je voudrais vous parler également d'un autre sujet peut-être concret et aussi symbolique : c'est le silence par lequel la Ville de Besançon, qui a été touchée, a été la cible ironique, par une multitude de médias et de réseaux sociaux depuis la semaine dernière, à la suite de la mise en cause de la liberté de la presse par votre plus proche collaboratrice. Je pense que le journaliste incriminé l'a fait sans méchanceté personnelle. Il s'est interrogé sur le mélange des genres, et il l'a fait comme tout journaliste peut le faire. Je pense qu'il aurait été bon, prudent et fin de réagir, parce que c'est la Ville de Besançon qui a été attaquée. Je pense que sa mise en cause devait vous inciter à prendre position et à répondre à cela.

Je ne reviendrai pas sur ce sujet mais je voudrais vous dire que vis-à-vis du discours que vous avez eu dans vos propos liminaires, nous serons à vos côtés pour la Communauté Urbaine, nous vous l'avons dit en Conseil Communautaire. Je pense que nous serons plus forts si nous sommes tous ensemble, mais aussi tous les rangs de l'opposition, avec la majorité, unis. Nous serons solidaires avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Mme DUFAY nous a tous invités au Sénat dans quelque temps, avec tous les parlementaires de Bourgogne et de Franche-Comté. Je pense que l'union fait la force, chacun le sait, mais à un moment donné, il est important de repréciser les choses. Merci.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous répondre sur tous les sujets évoqués. Dijon a candidaté pour être ville-test pour la police de sécurité au quotidien. Je crois qu'ils ont tout à fait le droit de candidater, ils n'ont pas démerité dans ce domaine. Nous avons aussi candidaté pour la Ville, mais je ne sais pas qui de Besançon ou Dijon sera retenue. J'espère que ce seront les deux. En tout cas, j'en ai parlé au Ministre qui m'a répondu qu'il faisait étudier cela et nous avons même pris une autre décision : en tant que Président d'Aktya, j'ai décidé de mettre à la disposition des forces de police un local situé 6, avenue du Parc, en plein cœur de l'avenue du Parc, pour que nous puissions avoir une visibilité de la police. J'ai déjà demandé des renforts de police à M. le Préfet, pour venir compléter les 11 policiers qui viennent d'arriver à Besançon, faisant en sorte que nous soyons au niveau de notre effectif nominal. Je ne me bats pas contre Dijon, mais en complémentarité. Si Dijon était retenue parmi ces 15 villes, je m'en féliciterais. Par contre, je me battrais pour que Besançon soit également retenue.

Concernant la gare de Franois, je partage votre analyse et je l'ai dit, je ne suis pas d'accord, je l'ai dit à la Présidente de Région et à Michel NEUGNOT, je suis absolument opposé à la suppression de cette halte à Franois, je pense que c'est un non-sens. Cette halte de Franois peut encore mieux desservir dans les années à venir le CHU, la Faculté de Médecine et de Pharmacie, l'Institut de Formation des Personnels de Santé et l'Établissement Français du Sang. J'ai encore eu cet après-midi au téléphone le Vice-Président Michel NEUGNOT, je lui ai redit mon opposition. Une réunion sera organisée à Franois dans peu de temps, et je redirai cette opposition, pour moi, ce n'est pas acceptable. Nous devons avoir ce débat à la Région. Je suis très clair sur ce sujet, et je me suis exprimé dans un communiqué par rapport à cela.

Concernant la Cour d'Appel, j'ai reçu dans mon bureau il y a moins de 2 heures le Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général pour voir quels arguments je pouvais apporter pour que Besançon ne soit pas déclassée comme vous le dites, mais pour qu'elle puisse garder une Cour d'Appel plutôt qu'une Cour d'Appel détachée, le débat se situant plutôt sur ce sujet. À l'heure où je vous parle, rien n'est absolument décidé. Un rapport doit être remis à la Ministre de la Justice le 15 janvier 2018. D'ici là, il faudra faire valoir, d'une façon républicaine -j'insiste là-dessus- l'intérêt pour Besançon de conserver une Cour d'Appel. Je n'ai pas oublié que le Tribunal de Commerce était transféré à Dijon. Toutefois, nous devons garder des structures de ce type à Besançon. C'est un combat permanent que je mènerai, mais je ne le mènerai pas contre Dijon, puisqu'il peut y avoir des solutions dans lesquelles les deux peuvent être entendues.

Il y a aussi quelques succès que vous oubliez. Premièrement, nous avons obtenu que désormais -c'est décidé- la région académique de Bourgogne-Franche-Comté, toute la capitale universitaire -et vous qui êtes universitaire vous devez y être sensible- ce sera Besançon et que le Rectorat d'Académie de la Région Bourgogne-Franche-Comté sera à Besançon. Ces éléments sont importants en matière d'avenir. Deuxièmement, nous avons obtenu le siège de la COMUE et du CROUS, éléments importants que je tenais à signaler.

Si nous voulons rester dans la cour des grands et je me réjouis vraiment que vous soyez, demain, à mes côtés pour le combat et l'action de la communauté urbaine. Je dis solennellement dans ce Conseil Municipal, que si demain nous ne sommes pas une communauté urbaine, quand nous parlerons de développement économique, de transports, d'universités, d'environnement ou de politique énergétique nous ne serons plus assis à la table des négociations. Or il faut que nous soyons là. Le challenge que nous devons réussir est de faire en sorte que tous ensemble nous allions en direction de la communauté urbaine, nous sommes en train de travailler là-dessus au niveau de l'Agglomération, que nous puissions faire en sorte que la communauté urbaine ne décide pas de tout sans tenir compte de l'avis des personnes les plus proches du territoire, à savoir les Maires.

Il faut donc inventer un mode de gouvernance sur lequel nous sommes en train de travailler et nous ferons des propositions. Un groupe de pilotage a été créé pour qu'il y ait une gouvernance partagée afin que tous les Maires, du Maire de Besançon à la plus petite commune de l'Agglomération soient entendus, puissent avoir leur mot à dire sur les sujets les concernant. Je sais que c'est grâce à cela que nous pourrons rester dans le jeu.

Concernant le dernier sujet, je serai très clair et très rapide parce que je ne veux pas engager la polémique. Il n'y a pas de polémique entre la Mairie de Besançon et la presse locale. Je vous mets au défi de trouver un article sur ce sujet. Certes, il y a eu des échanges de tweets privés entre le journaliste et une personne de mon Cabinet à qui j'apporte mon total soutien. J'ai vérifié tout cela moi-même, il n'y a pas eu de mélange des genres. Il n'y a pas d'atteinte à la liberté de la presse. En conclusion de tout cela, je vais vous donner certaines précisions : le journaliste, dont je tairai le nom, a dit et même écrit que c'était une tempête, non pas «dans un verre d'eau», mais «dans un dé à coudre». Pour moi l'affaire est close.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : Je souhaiterais répondre sur la communauté urbaine.

**M. LE MAIRE** : Non, vous n'avez pas à répondre. J'ai fait une déclaration et vous m'avez répondu. Nous n'allons pas engager un débat. Vous m'avez vous-même répondu que tout le monde parlait et que ce n'était pas de cette manière qu'il fallait procéder. Vous avez pris la parole, je vous ai répondu. Si vous le souhaitez, nous en discuterons ensuite, mais je ne vous redonnerai pas la parole.

Monsieur MOUGIN, pour le groupe qui s'appelle désormais «Les Patriotes», c'est ça ?

**M. Philippe MOUGIN** : Monsieur le Maire, Chers Collègues, mon collègue et ami Julien ACARD et moi-même avons quitté le Front National il y a quelques jours pour rejoindre le nouveau mouvement «Les Patriotes» présidé par M. Florian PHILIPPOT. S'agissant d'un sujet politique intéressant pour nos collègues élus, mais aussi nos concitoyens bisontins, je souhaite apporter des explications et précisions pouvant répondre à d'éventuels questionnements.

Cette décision a été motivée par plusieurs facteurs, le principal étant un changement de la ligne politique du Front National sur les questions de souveraineté, notamment monétaire, à laquelle nous sommes fondamentalement attachés. Dès lors, nous ne pouvions plus continuer à adhérer en conscience à des projets contraires et incompatibles avec nos convictions profondes. D'autres éléments d'importance, pour M. ACARD comme pour moi-même, que je n'aborderai pas ici, ont abondé dans le sens de notre vœu de quitter le Front National.

Nous siégerons désormais sous l'appellation «Les Patriotes», du nom de notre formation politique souverainiste, sociale et qui souhaite promouvoir un patriotisme généreux. Dans un souci de sincérité et de clarté, nous nous devons d'informer les élus et nos concitoyens sur ce changement, en leur précisant, comme l'a dit Winston CHURCHILL, que nous ne changeons pas d'idée pour un parti, mais que nous changeons de parti pour nos idées. Je vous remercie de votre attention.

**M. Thibaut BIZE** : Je ne vais pas réagir à cela mais je voudrais revenir sur différents éléments. Je suis très content d'accueillir mon ami Clément dans le Conseil Municipal. Je suis très honoré de présider ce groupe grandement rajeuni. Pour un parti qui a presque un siècle, avoir une moyenne d'âge de 33 ans dans un Conseil Municipal ce n'est pas mal !

**M. LE MAIRE** : Venez-en à l'essentiel.

**M. Thibaut BIZE** : Concernant la discussion actuelle sur la Région et l'Université, je suis plus mitigé sur ce qu'il est en train de se passer. Bien sûr, nous nous réjouissons que le siège de CROUS Bourgogne-Franche-Comté soit à Besançon. Ceci étant dit, pouvons-nous vraiment nous réjouir de la fermeture du siège du CROUS Bourgogne à Dijon ? C'est pour cette raison que je suis plus mitigé. Parce qu'à chaque fois que nous parlons de regroupement, la réalité à moyen terme est celle-là : ce sont des fermetures.

Concernant l'exemple des cours d'appel, même si ce n'est pas encore tranché, si cela venait à se faire comme le Gouvernement l'a proposé, l'information principale n'est pas le regroupement de cours d'appel, c'est la fermeture de 19 cours d'appel sur les 32. Derrière ces soi-disant regroupements, la réalité c'est que c'est une baisse drastique des services publics et c'est ce que nous dénonçons.

**M. LE MAIRE** : Pour l'instant, nous ne savons pas ce qu'il se passera.

**M. Thibaut BIZE** : Je l'ai bien dit, mais c'était pour illustrer la logique du regroupement en lieu et place de ce que nous prônions, c'est-à-dire la coopération. Nous ne dénonçons pas l'attitude des uns et des autres par rapport à cela. Après tout, il est normal que chacun défende son territoire. Nous, nous dénonçons l'enfumage de la réforme territoriale. Je rappelle tout de même ce que l'on nous a dit au moment de la réforme il y a deux ans ; on nous disait : «vous verrez, cela se passera bien, cela permettra de faire des économies, il y aura des équilibres, etc.».

Or nous connaissons tous la réalité : il n'y a pas d'économie. Ce n'est pas moi qui le dis mais c'est ce que dit la Cour des Comptes dans L'Est Républicain d'aujourd'hui. Il n'y a pas d'équilibre, et je ne parle pas forcément que de Besançon et Dijon, parce qu'il y a aussi d'autres villes dans la grande région. Que deviennent Montbéliard, Lons-le-Saunier, Mâcon, Chalon-sur-Saône ? Que deviennent les territoires ruraux ? Nous dénonçons la mise en concurrence des territoires, et c'est la logique de métropolisation voulue par cette réforme territoriale.

Pour finir, je rappelle qu'au final, tous ceux ayant porté cette logique ont une part de responsabilité dans ce qu'il nous arrive en ce moment. La démarche de notre groupe l'année dernière avait été d'écrire au Président du CESER pour lui demander de réaliser une étude indépendante pour évaluer les conséquences de la réforme territoriale, à la fois sur les services publics, mais aussi sur le privé, parce que nous voyons très bien que les entreprises se restructurent à l'échelle de la nouvelle région. Nous avons donc écrit au CESER et nous pensons qu'en ce moment, cette étude serait plus que jamais utile pour faire une évaluation de cette réforme et pour demander des corrections pour rétablir un véritable équilibre des territoires.

Notre groupe réitérera donc cette demande auprès du CESER et j'espère que nous aurons votre soutien à tous pour que cette étude puisse être réalisée.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais ajouter une précision. Il ne faut pas dire des choses inexactes : le CROUS de Dijon ne ferme pas. Le siège du CROUS sera à Besançon, mais le CROUS ne ferme pas. J'ai même vu que le Maire de Dijon allait y faire bâtir un nouveau bâtiment. Donc ne disons donc pas que le CROUS de Dijon va fermer, ce n'est pas vrai. Que n'aurais-je entendu si le siège avait été effectivement à Dijon ? Et je crois qu'il y a une fusion des régions sur laquelle on est d'accord ou non. Maintenant, j'ai toujours dit que c'était fait et il faut en tirer le meilleur parti. Et là-dessus je suis d'accord avec les propos de Jacques GROSPERRIN sur ce sujet : il faut que nous soyons unis pour tirer dans cette direction-là. Ne dites pas que le CROUS va fermer à Dijon.

**M. Thibaut BIZE** : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. LE MAIRE** : Si ce n'est pas ce que tu as dit, c'est très bien. Auriez-vous préféré que le siège soit à Dijon ? D'autres expliqueront certainement pourquoi le siège sera à Besançon et les raisons sont essentielles. Il y a notamment le travail mené par Anthony POULIN.

**M. Abdel GHEZALI** : Tout d'abord, je souhaitais au nom de mes collègues, saluer l'arrivée de Clément DELBENDE autour de cette table et lui souhaiter la bienvenue au sein du groupe majoritaire. Clément, bienvenue, tous nos vœux pour le mandat qui s'ouvre à toi à compter d'aujourd'hui à nos côtés.

Ensuite, je voulais vous remercier, Monsieur le Maire, pour le travail conduit afin d'aboutir au succès que nous connaissons pour Besançon, avec l'installation du siège régional du CROUS Bourgogne-Franche-Comté. Si cette décision est la conséquence logique d'arguments objectifs très nombreux, notamment la cohérence en lien avec le Rectorat, l'implantation du siège de la COMUE et la très dynamique politique étudiante de Besançon, elle n'est pas moins le fruit d'un travail consciencieux exemplaire de la part de différents services, tant pour la Ville, l'Agglomération que la Région, que je remercie.

Les élus du groupe socialiste et société civile républicaine saluent également les élus qui se sont tous mobilisés dans leur délégation à vos côtés, et je pense notamment à Anthony POULIN pour la Ville et à Dominique SCHAUSS pour l'Agglomération.

Enfin, s'il y a de bonnes nouvelles, nous l'avons dit et il faut s'en réjouir, il y a aussi des signaux d'alerte que les élus du groupe trouvent plus préoccupants. Ainsi, parmi les dernières mesures gouvernementales qui ont pu faire parler d'elles ces dernières semaines, les réflexions touchant au logement, et plus spécifiquement au logement social, ne sont pas sans nous interroger. Je ne développe pas plus ce point car j'y reviendrai à l'occasion d'un rapport, mais les élus du groupe sont inquiets, tout comme de nombreuses associations. Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Concernant le logement social, je précise que la loi n'est pas encore écrite. Les associations d'élus travailleront avec le Ministre du Logement et moi-même à 16 h 15 demain après-midi, puisque Jean-Luc MOUDENC, le Maire de Toulouse et moi-même avons rendez-vous avec Jacques MEZARD, le Ministre du Logement, pour lui faire remonter nos remarques. J'ai effectivement demandé à nos deux offices HLM de nous faire remonter des remarques du terrain, que je porterai auprès du Ministre du Logement pas plus tard que demain après-midi.

**Mme Anne VIGNOT** : Je voudrais revenir sur quelques points soulevés. Sur Franois, il est évident que nous soutiendrons tous le fait que c'est un équipement structurel important. Quand on parle de mobilité pour notre territoire, avec l'engagement que nous avons pris sur la transition énergétique, c'est évidemment extrêmement important. Néanmoins, je ne sais pas si ce débat doit avoir lieu de façon forte entre la Région et l'Agglomération ou plutôt avec la Région face à la SNCF et à un certain nombre de choix qui se font au niveau national. Je pense que c'est plutôt là que nous devons nous positionner.

Nous voyons bien qu'au niveau national nous n'avons pas fait les choix sur le transport en commun de façon importante, et en particulier sur les transports ferrés. Nous sommes typiquement ici sur quelque chose qui amène les collectivités, par ailleurs en difficulté sur certaines politiques à cause des diminutions de dotations. Du coup, il faut se mettre d'accord pour que les territoires soient solides les uns avec les autres pour remonter la nécessité d'avoir des transports en commun efficaces au quotidien sur nos territoires.

Quant à l'Université et le CROUS, Thibaut BIZE dit que nous sommes inscrits ici dans une logique pyramidale consistant à penser la Région comme étant solide parce qu'elle aurait un chef de file strictement, avec un modèle assez archaïque, alors que Jean-Louis FOUSSERET et l'ensemble de l'équipe municipale ont toujours défendu, au moment où il était question justement des échanges entre Dijon et Besançon, des pôles structurants sur notre territoire fonctionnant plus en réseau qu'ils ne fonctionnent dans cette logique.

Ensuite, face à cette logique qui s'impose visiblement dans le mode de pensée de ceux qui envisagent la gouvernance, ils imposent un siège. Du coup, nous saluons le travail fait. Étant donné la vitalité du CROUS sur Besançon, la vitalité de l'Université, son travail tout à fait spécifique sur nos territoires auprès des étudiants avec cette interdisciplinarité, donc cette qualité menée depuis un certain nombre d'années, malgré les difficultés auxquelles est confrontée l'Université, je salue cette consolidation pour la Ville de Besançon et le groupe «Europe Écologie - Les Verts» salue le travail fait avec l'équipe, qu'elle soit bien représentée par Dominique SCHAUSS concernant l'Agglomération et Anthony POULIN.



Nous ne pouvons que nous réjouir de la cohérence dans les choix faits de mettre la COMUE, le siège du CROUS, la politique du Rectorat, et peut-être d'autres éléments structurants pour notre territoire qui vont vers une éducation forte, notre territoire ayant besoin d'affirmer un lieu de formations et de diplômes très important.

Je tiens évidemment à dire encore une fois «bonjour» «salut», «bienvenue» à toute cette jeunesse qui arrive et que Clément DELBENDE représente. Nous avons toujours besoin d'avoir ce renouvellement. Donc je te salue aujourd'hui, oui.

Nous en reparlerons, mais concernant le logement social, nous sommes sur des indicateurs qui nous laissent à penser que nous devons nous en inquiéter. Du coup, le propos qui peut être tenu aujourd'hui est certes en amont de l'écriture de la loi, mais il est évident que les territoires doivent savoir lire les indicateurs qui leur sont envoyés pour signaler l'importance pour leur territoire et l'impact que cela pourrait avoir sur une dynamique comme la nôtre. Je tiens à dire combien les logements sociaux -je pense par exemple au réseau de chaleur- ont besoin d'avoir un soutien énorme pour aller sur une transition énergétique forte, parce que sinon nous n'atteindrons pas les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial nécessaire aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à Pascal CURIE, je pense que s'agissant du CROUS, cela résulte du fait que notre projet du CROUS a été jugé très professionnel et qu'il exporte un modèle coopératif sur l'ensemble de la Région d'une part, mais bien au-delà. Le modèle de ce qui est fait ici au CROUS pour l'accueil étudiant est regardé au niveau national, sur l'ensemble de la France. Je pense que c'est bien ainsi et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Et de plus en plus, je dis cela pour Thibaut, en toute amitié, nous allons sur des visions transversales. Si je prends l'exemple du cancer et de l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie, la base de l'IRFC ce n'est pas de tout concentrer à Jean Minjoz, c'est de faire en sorte que l'ensemble du territoire soit irrigué et que l'on ait les mêmes chances d'être bien soigné que l'on habite à Lons-le-Saunier, à Vesoul, à Pontarlier ou à Dole. Cette vision est transversale, c'est une vision d'avenir mais il faut que nous soyons entendus et que Besançon garde sa place.

C'est le combat collectif, et d'ailleurs, lorsque Jacques GROSPERRIN a dit qu'il nous soutenait, je suis très heureux qu'il nous suive là-dessus. Ce n'est pas uniquement le combat de Jean-Louis FOUSSERET ou d'une partie du Conseil Municipal, cela doit être le combat de l'ensemble de la Ville. Nous devons être vigilants. Nous n'aurons pas forcément raison dans tous les combats, mais pour l'instant nous sommes vigilants et actifs.

Je ne demande pas du copinage, ce que je veux ce sont des éléments factuels. Je crois que là, l'élément factuel c'est la qualité du dossier remis sur le CROUS. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. J'ajoute que Dijon maintient son personnel du CROUS et qu'à Besançon cela représente quasiment 200 personnes, ce qui n'est pas rien.

**M. Pascal CURIE** : Au nom du groupe «La République en Marche, progressistes et société civile», je tiens aussi à accueillir Clément, bien entendu.

Je voudrais rebondir sur les propos du Maire, et plus particulièrement sur l'enseignement supérieur. Grâce à notre statut de ville universitaire, nous avons des atouts considérables. La localisation du CROUS est une très bonne nouvelle pour Besançon et pour le Grand Besançon, bien entendu. Cette décision est le résultat d'un engagement, d'un travail jugé exemplaire dans toute la France par le CROUS de Franche-Comté et les relations avec l'ensemble des partenaires, dont notre collectivité. C'est le CNOUS qui le dit. Notre politique de site est montrée comme un modèle à atteindre. Comme l'a rappelé le Maire, cela consacre Besançon comme chef-lieu de la région académique, avec le siège du Rectorat de la Région et le siège de la COMUE.

Mais au-delà de ces symboles, il faut rappeler que nous sommes à la manœuvre pour faire de l'enseignement supérieur le fer de lance de notre politique de rayonnement et de développement économique. Je vais citer deux points :

- le projet de la Cité des Savoirs et de l'Innovation, qui est un accélérateur de l'Université au centre-ville avec le projet de la BU (Bibliothèque Universitaire) et celui d'une Maison Universitaire de l'Éducation, avec d'autres projets de logements étudiants, un centre de congrès, la Maison des Chercheurs, mais aussi un village de start-up s'appuyant largement sur les labos et les chercheurs ;

- le campus de La Bouloie qui fera l'objet d'une réflexion commune avec l'Agglomération, l'Université et je l'espère l'ENSMM pour moderniser cet ensemble qui accueille le plus grand nombre d'étudiants. Le Jardin de la Découverte et des Savoirs sera aussi une pièce maîtresse de cet ensemble. D'autres projets sont à l'étude au niveau de l'UFR STAPS.

Cette année, c'est également le 60<sup>ème</sup> anniversaire du CLA. Notre collectivité y prendra une part active, grâce à nos collègues Anthony POULIN qui s'est bien investi sur ces dossiers, et Dominique SCHAUSS qui n'est pas là cet après-midi, étant à l'assemblée générale de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), et depuis cet après-midi représentant le Grand Besançon et étant membre du CA.

D'autres projets sont en cours de préparation pour renforcer le pôle bisontin de l'enseignement supérieur. Ce sera un des axes clés du projet de territoire du Grand Besançon, car c'est grâce à l'Université et l'enseignement supérieur que se construisent les emplois de demain. Nous serons amenés à reparler de ces dossiers tout prochainement, entre autres si nous parlons de projets de territoire aux Assises Territoriales du 19 octobre prochain.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 1

#### Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017

«**M. LE MAIRE** : Je désigne Françoise PRESSE comme secrétaire de séance. Nous constatons que nous avons le quorum. Nous constatons aussi qu'il n'y a pas de remarque concernant le dernier procès-verbal».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 2

#### Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

«**M. LE MAIRE** : Nous installons un nouveau Conseiller Municipal, en l'occurrence Clément DELBENDE. Je lui demande de venir pour lui remettre la charte de l'élu local qui rappelle un certain nombre de choses.

M. Clément DELBENDE est désormais installé».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 3

#### Conseil Municipal - Election d'un nouvel Adjoint

«**M. LE MAIRE** : Nous passons maintenant à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire suite à la démission de Mme JOLY qui était 15<sup>ème</sup> Adjointe. Thierry MORTON, actuellement 16<sup>e</sup> Adjoint, remonte dans l'ordre du tableau et nous le félicitons.

Thierry, c'est bien d'être 16<sup>ème</sup> Adjoint. En 1983, c'était mon cas. C'est donc symbolique. Tu remontes d'un cran.

**M. Thierry MORTON** : Je me rappelle ce que tu m'avais dit lorsque j'étais 16<sup>ème</sup> Adjoint, sauf que là, je deviens le 15<sup>ème</sup> Adjoint. Je félicite donc le 16<sup>e</sup> Adjoint, bien évidemment, qui sera élu, et j'ai compris que vous n'aviez pas de souci à vous faire pour moi.

**M. LE MAIRE** : Je voulais te féliciter pour cette brillante promotion. Nous devons désigner deux assesseurs qui sont traditionnellement les plus jeunes, à savoir Clément DELBENDE et Anthony POULIN.

Cette élection se déroule à scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je propose que Thibaut BIZE soit désormais adjoint. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Des bulletins de vote vous ont été remis. Il faut donc y inscrire le nom de la personne que vous souhaitez élire.

Je vous invite tous à procéder au vote maintenant.

*Il est procédé au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement des bulletins.*

Les résultats de ce vote sont les suivants : sur 55 votants, nous avons 55 bulletins trouvés dans l'urne, soit :

- 5 votes blancs,
- 10 votes nuls,
- 40 voix pour Thibaut BIZE.

Thibaut, tu es élu. Nous te félicitons. Nous allons te remettre ton écharpe.

*Applaudissements».*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 4

#### Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatifs

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 5

**Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**«M. LE MAIRE :** Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. C'est adopté».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 6

#### Consultation citoyenne sur les rythmes scolaires

«**M. Yves-Michel DAHOUI** : Je pense que vous avez pris connaissance du rapport, en tout cas dans ses grandes lignes. Je m'abstiendrai de le paraphraser, encore moins de vous le lire. Je vous indiquerai plutôt la philosophie qui a inspiré cette proposition d'organiser cette consultation.

Je vais d'abord planter le décor ou plutôt vous le rappeler sur ce qui touche Besançon au niveau de ses écoles. Nous avons environ 9 000 élèves aujourd'hui. Même si ça ne nous concerne pas directement, nous pouvons ajouter les 1 000 élèves des écoles privées maternelles et primaires. Sur ces 9 000 élèves, environ la moitié fréquente nos activités périscolaires, un temps ou à un autre. Comme vous le savez, nous avons également mis en place et structuré l'offre périscolaire. Cela a été difficile la première année, nous en sommes aujourd'hui à la quatrième année. Cela a d'ailleurs été difficile dans toutes les grandes villes.

Nous avons structuré cette offre en recrutant 4 coordonnateurs, 20 référents devenus directeurs ou directrices de centre d'accueil multisite. Nous avons installé également des référents statutaires de façon permanente dans chacune des écoles, les parents nous l'ayant demandé, pour faire l'interface entre les parents, les enseignants et les élèves. Nous avons ainsi recruté 450 ou 500 animateurs. C'est aussi grâce à la déclaration de nos accueils que nous avons amélioré en même temps le taux d'encadrement et la qualification de nos animateurs, puisque nous atteignons environ 80 % de titulaires du BAFA. Nous avons également amélioré le contenu de nos activités périscolaires. Enfin, nous avons impliqué le monde associatif, c'était aussi une demande, mais nous sommes conscients que nous avons encore une marge de progression.

Cela se passe-t-il bien dans les 67 écoles de la Ville ? Je n'aurai pas cette prétention ; on peut toujours citer un exemple où cela se passe moins bien. Néanmoins, d'après les retours que nous avons, il est reconnu que cela se passe de mieux en mieux dans un maximum d'écoles. Voilà le cadre dans lequel nous proposons cette consultation.

En juin 2017, un décret a ouvert la possibilité de changer notre organisation. Je vais vous dire deux mots qui ne font que traduire une conviction personnelle partagée par certains et pas par d'autres. Je regrette que, dans le cadre d'une politique régaliennne, celle-ci ne s'applique pas de manière cohérente sur l'ensemble du territoire. Lorsque l'on a une bonne politique, elle est valable partout, sur l'ensemble du territoire. Nous avons vu ce qu'avait donné ce transfert de charges aux communes, les communes étant de plus en plus étranglées. Nous allons à l'essentiel, nous ne pouvons même pas le leur reprocher, les communes vont organiser ce qui est le plus simple, ce qui est le moins coûteux. Je n'ai d'ailleurs vu nulle part, y compris dans des articles récents, que l'on ait mis en évidence essentiellement et avant tout l'intérêt de l'enfant. On peut avoir des divergences et qu'il y ait une cohésion de la majorité municipale pour présenter cette consultation.



Je voudrais ajouter que ma réflexion a évolué. J'ai des convictions, je les porterai d'ailleurs dans le cadre du débat, mais j'ai bien vu, avant même la parution de ce décret, que rien n'a été totalement admis en réalité, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'interrogations sur les rythmes. Certaines de nos instances ont même parfois révélé des difficultés, par exemple pour les petits enfants. J'ai reçu les délégués de parents d'élèves à plusieurs reprises. Il y a eu des discussions très intéressantes entre les parents qui avaient des avis divergents, tout en ayant à cœur l'intérêt de l'enfant. Nous n'avons pas tous le même mode de vie, la même organisation, la même relation au travail, certaines familles sont recomposées. Sans oublier l'intérêt de l'enfant, le contexte fait que l'on ne veut pas l'évacuer. Je me suis aperçu que, quelles que soient nos convictions, nous ne pouvons pas les imposer à une population dont les vies et les préoccupations sont très différentes donc c'est l'idée justement qui a germé pour amener cette consultation.

Elle aura aussi une portée universelle, car, on le dit souvent et nous l'avons évoqué ici en parlant de sécurité, c'est aussi la société que l'on se promet demain. Dans le fait que l'on ait des citoyens bien formés, l'éducation a évidemment son rôle, mais la Ville a également le sien dans le cadre de ses compétences, dans ses activités périscolaires, notamment en termes d'accès aux valeurs citoyennes, ce que nous avons déjà développé amplement ici. Je crois que dans la préparation de cette Société de demain, les enfants sont l'avenir, et nous parlions de la jeunesse précédemment en accueillant le collègue DELBENDE. Nous devons être vigilants, cette question n'étant pas simplement celle de spécialistes ou de personnes directement concernées. C'est certes le cas des parents, des enseignants de manière personnelle et intime, mais c'est aussi l'affaire de l'ensemble de la société.

Voilà donc pour ce côté universel de cette consultation et pourquoi nous n'avons pas voulu la limiter à telle ou telle catégorie de personnes. Elle s'organisera de manière classique et sérieuse. Ce n'est pas juridiquement, à proprement parler un référendum pour une raison essentielle et simple : le référendum suppose une question à laquelle il faut répondre par oui ou par non. Vous verrez que les solutions sont plus compliquées en ce qui nous concerne, dans le débat que nous aurons et que nous ne pouvions pas rester, stricto sensu, dans le cadre légal du référendum.

Cette consultation sera donc universelle, très large. Elle concernera toutes les personnes résidant sur le territoire bisontin, celles inscrites sur les listes électorales, européennes et tout ce que vous connaissez, celles n'étant pas inscrites devant le faire avant le 10 décembre (date du scrutin). Évidemment, toute personne non inscrite sur liste électorale pourra le faire sur une liste complémentaire sur présentation d'un justificatif de domicile pour des raisons de contrôle. Voilà ce que nous voulons vous présenter. Ces votes auront lieu sur 36 bureaux. Nous avons essayé de faire en sorte que rien ne soit dissuasif. Nous avons ainsi regroupé certains bureaux (par exemple, salle Courbet). Nous ne nous attendons pas non plus à une marée, même si je n'ai aucune idée du taux de participation.

J'ajoute qu'en interrogeant la population, nous développons aussi une information. Nous serons donc très vigilants à l'organisation d'un brainstorming, pour une meilleure intelligence dans le débat et pour que tout le monde ait le même niveau d'information. Cela semble peut-être un peu utopique, mais nous utiliserons tous les moyens actuels de communication. Un article neutre paraîtra dans le "Besançon Votre Ville" fin novembre, avant la consultation, sur lequel les membres de la Commission pourront avoir un regard. Nous avons non seulement la volonté politique d'être neutres pour présenter un débat intellectuellement honnête, mais il se trouve que nous avons aussi l'obligation de cette neutralité. Un colloque aura lieu, probablement au Kursaal ou à Micropolis. Il y aura ensuite un ruissellement intellectuel sur

les différents quartiers pour que l'on ait des débats, le ruissellement intellectuel me gêne moins que l'autre.

Nous aurons donc cette volonté que ce niveau d'information soit respectueux de l'ensemble de nos concitoyens, pour éviter les reproches sur l'impartialité du scrutin et pour avoir un débat de très haut niveau. Nous avons ainsi d'ores et déjà pris contact avec les plus grands noms ayant des compétences dans le domaine de la psychologie, de l'éducation populaire, avec des sociologues, des experts du rythme de l'enfant, pour avoir un vrai débat contradictoire et pour que le niveau d'information soit tel que nous ayons une fiabilité du résultat du vote.

Les questions qui seront posées, je vous précise que nous avons éliminé le vote informatique, parce que nous n'avons pas la fiabilité suffisante pour être certains de la sincérité du vote. Nous aurons toutes ces mesures, sur lesquelles toutes les informations seront évidemment données prochainement, afin que le vote se passe dans les meilleures conditions et que la crédibilité de ce vote soit assurée.

Pour terminer et être concis, je vous indique que le Maire portera lui-même le choix de la population bisontine, quel qu'il soit. En effet, nous nous sommes engagés à porter ce que les Bisontines et les Bisontins auront décidé sachant qu'il appartiendra aux autorités académiques puisque vous savez que pour qu'il y ait une modification, pour qu'il y ait une modification du système actuel, il faut une demande conjointe d'un ou plusieurs conseillers d'école et de la collectivité concernée. Notre rôle, en tout cas celui du Maire, sera de rapporter au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) le résultat de cette consultation.

Avec ma collègue Carine MICHEL, je répondrai naturellement à toutes vos questions touchant très précisément l'organisation du vote. Toutefois, sans vouloir être trop long, sachez que nous ne baisserons pas la garde, quel que soit le résultat, au niveau d'une ambition décrétée au cours de ce mandat qui est de continuer à progresser dans l'accueil de nos activités périscolaires, quel que soit le choix de nos concitoyens. Aucun chantage n'indiquerait que si vous faites ce choix, nous baisserions la garde. Ce n'est pas la volonté politique de la Ville. Je vous ai dit la manière, aussi objectivement que possible, dont nous avons progressé depuis maintenant 4 ans. Nous continuerons à faire de l'éducation une priorité. Toutefois, nous avons encore une marge de progression et nous comptons bien progresser encore dans le contenu, dans la qualification et dans l'offre périscolaire à l'égard de nos concitoyens.

Je vous remercie. Je suis naturellement disposé à répondre à vos questions.

**M. LE MAIRE** : Merci d'avoir été concis, précis et complet.

**M. Philippe MOUGIN** : Monsieur DAHOUI vient de damer le pion. Je voudrais vous poser une question et vous lire une déclaration.

"Même si le projet est arrivé assez tardivement entre nos mains, en Commission, raison pour laquelle nous ne nous sommes pas prononcés immédiatement, nous nous réjouissons qu'une consultation populaire ait lieu pour un sujet aussi important, touchant l'éducation et plus précisément les rythmes scolaires. D'autant plus qu'il nous a été assuré que l'information serait très largement diffusée. Cependant il y a un petit bémol concernant les

parents d'élèves ne demeurant pas sur Besançon et qui ne pourront pas prendre part au vote. Toutefois, nous comprenons les explications données concernant la difficulté et les complexités administratives que cela engendre. Même si le DASEN restera décideur, in fine, nous nous interrogeons sur la direction qui sera prise à l'issue de cette consultation.

Ne mettant aucunement en doute les affirmations et la parole de M. DAHOUI lors de la Commission, nous souhaiterions, M. le Maire, que vous nous confirmiez en personne que l'avis majoritaire populaire sera respecté par votre majorité et que vous irez dans le même sens car à quoi bon demander l'avis de nos concitoyens si c'est pour prendre une décision qui pourrait être contraire ? Le coût de cette consultation étant évalué à 50 000 €, nous ne voudrions pas être coresponsables d'une dépense inutile. Je vous remercie d'avance de bien vouloir nous assurer que cette décision sera bien respectée par votre majorité. Si tel était le cas, nous voterions évidemment favorablement à ce projet".

**M. LE MAIRE :** Le coût est exact, mais comme vous le savez, la démocratie n'a pas de prix. Je peux vous confirmer qu'avec Yves-Michel DAHOUI, nous porterons à M. le Recteur le vote qui sortira des urnes. Ensuite, le Recteur décidera, mais je pense qu'il décidera dans le sens de ce qu'auront voté les Bisontins, sachant que les personnes des conseils d'école interviennent également.

**M. Jacques GROSPERRIN :** J'entends bien les propos d'Yves-Michel DAHOUI, tout le travail qu'il a pu faire à cet égard et l'intérêt qu'il porte à ce dossier. Cependant, je souhaiterais faire deux types de remarques sur le fond et sur la forme. Sur le fond, j'entends bien aussi que c'est régalien et que les maires se retrouvent dans une situation parfois difficile de choisir. Un rapport sorti cet été au Sénat demande justement une stabilité, l'ensemble des élus demandant que ce ne soit pas toujours eux qui choisissent pour ne pas être en porte à faux vis-à-vis de la population, les lois et les méthodes changeant tout le temps.

Au-delà de cela, nous avons auditionné hier le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire. Il nous a expliqué que plus d'un tiers des écoles était orienté vers cela, mais je n'ai pas le chiffre exact. De plus, il exprime la volonté du Président de la République de donner de l'autonomie et que chacun décide de ce qu'il doit faire. Là je peux l'entendre, même si en termes de programmes, il y a un souci régalien, les élèves devant apprendre les mêmes choses dans toutes les villes, qu'elles soient grandes ou petites, en France métropolitaine et outremer.

Nous pouvons nous interroger à un moment donné sur les spécificités, nous pourrions peut-être dire que c'est peut-être la porte ouverte à autre chose. Certains m'ont parlé de délitement, mais c'est peut-être aussi la porte ouverte à autre chose. On pourrait imaginer que l'année scolaire soit différente en Haute-Savoie, à Nice ou ailleurs, à cause des spécificités climatiques qui font que les choses sont différentes. Cela pose le vrai problème sur lequel ils seront obligés de venir, à savoir le temps scolaire et certainement le nombre d'heures travaillées à l'école, voire les vacances scolaires.

Cela nous interroge également, car en termes d'apprentissage, un rapport de la Division de l'Éducation Prospective (DEP) montre que les résultats ne sont pas meilleurs à 4,5 jours qu'à 4 jours. Des psychophysiologistes et l'ensemble des chercheurs vous diront le vrai contraire de cela, mais cette DEP du ministère de l'Éducation nationale, couverte par un ensemble de spécialistes, montre que les résultats ne sont pas tangibles en termes de réussite des élèves ; c'est donc un vrai problème et moi je peux comprendre qu'il y ait cela.

Sur le fond, je comprends aussi -c'est le fait de la consultation- que cela touche tout le monde aussi ; en effet, cela ne touche pas simplement les parents et les élèves, mais cela touche également ceux qui travaillent dans les associations, ceux qui sont embauchés et les structures parallèles.

**M. LE MAIRE** : Les futurs parents.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Oui, et les parents et je comprends que vous fassiez ce type d'intervention et c'est un vrai problème. Sur le fond, il y aura plusieurs risques. Il y a aura le risque pour les communes avoisinant Besançon, parce que nous savons qu'une matinée supplémentaire a un coût pour les bâtiments scolaires qu'il faudra chauffer, certains ayant déjà fait le choix de passer à 4 jours. Je crois que cette idée de consultation est intéressante et prudente, car on n'aurait pas compris que vous le fassiez aussi rapidement, même si en termes régaliens, certains vous l'ont demandé.

Mais ce qu'il risque de se passer, c'est qu'il y a des professeurs des écoles qui sont très fatigués. Je ne me fais pas leur porte-parole sur ce sujet, mais je les ai entendus et j'ai le sentiment que certains qui habitent Besançon demanderont leur mutation dans des communes extérieures passées à 4 jours, parce qu'ils sont fatigués de travailler sur 4,5 jours. Nous aurons donc des habitants de Besançon qui travailleront à l'extérieur de la Ville et des personnes extérieures à Besançon qui travailleront dans la Ville. Quid de l'empreinte écologique ? Je tiens à le dire quand même, parce que sachez qu'il existe toujours des effets collatéraux vis-à-vis de cela.

Sophie PESEUX parlera mieux que moi du coût tout à l'heure, mais cela pose aussi le véritable problème de la qualité des intervenants dans le PEDT (Projet Éducatif Territorial). Je crois qu'il y a encore un problème par rapport à cela. On peut dire ce que l'on veut, on peut dire que tout va bien, que cela fonctionne sur 4,5 jours. J'ai des petits-enfants dans des écoles de Besançon que je ne citerai pas, mais il y a un vrai problème dans la qualité d'intervention. Je suis désolé de vous le dire, mais je veux parler de la qualité d'intervention linguistique des professeurs des écoles qui n'est pas tout à fait la même. Après, on va me taxer de beaucoup de choses. Certes, c'est bien, cela donne du travail à certaines personnes, mais vous imaginez bien que les personnes travaillant 2 heures par jour ne sont pas toujours très qualifiées, parce que si elles étaient qualifiées, elles feraient peut-être autre chose.

Concernant la forme, j'aurais demandé un conseil d'école et que vous preniez en compte son avis. C'est d'ailleurs peut-être dans le dossier.

**M. LE MAIRE** : Les conseils d'école s'exprimeront.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Oui, mais il faudrait qu'ils soient importants, parce qu'à mon avis, c'est fondamental. Sur la forme, je trouve que cette consultation est intéressante. Nous pouvons voter favorablement dans la mesure où l'on pourra faire d'autres consultations, par exemple sur le stationnement à Besançon, sur la circulation, parce qu'il n'y a pas de raisons que l'on en fasse uniquement pour le cas scolaire. À partir de ce moment-là, nous serions -pourquoi pas ?- avec vous dans ces projets. Merci.

**M. LE MAIRE** : Il ne faut pas que ce soit déterminant pour votre vote, parce que je crains que vous ne soyez déçus. Pour l'instant, vous évoquez un sujet différent.

**M. Laurent CROIZIER :** Tout d'abord, je tiens à remercier M. DAHOUI. Au mois de juin dernier, nous avons eu un débat très intéressant sur ce sujet. Chacun a pu exprimer sa vision des choses, et je trouve que c'était un moment important dans la Commission, de prendre le temps de discuter et de débattre entre nous.

Concernant le sujet de la réforme des rythmes scolaires, l'expression qui me vient à l'esprit à propos de cette réforme est : quel gâchis ! Quand je pense à tous les efforts et toute l'énergie déployés par les communes, par les services pour mettre en place cette réforme, je me demande comment on a pu se poser une question aussi essentielle au niveau du ministère que celle des rythmes des enfants à l'école sans jamais s'appliquer une méthode rigoureuse pour apporter les réponses adéquates. Je suis stupéfait par cela aujourd'hui.

J'aimerais rappeler la réflexion qui était partie de plusieurs constats qui était juste. D'une part, l'organisation des temps scolaires n'était pas fondée sur les rythmes biologiques des enfants, avec des journées trop chargées, un nombre de jours de classe inférieur à la moyenne de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), ce qu'a rappelé M. GROSPERRIN. D'autre part, la France est la championne des inégalités à l'école. Un quinquennat et trois ministres de l'Éducation nationale plus tard, on se retrouve avec un dispositif national dans lequel les enfants passent davantage de temps à l'école, où l'on ne fait aucune distinction entre un élève de maternelle de 2 ans et un élève de 10 ans qui entre au collège, et dans lequel un enfant dont l'un des parents est sans emploi ne peut accéder aux activités périscolaires. De plus, avec le fait que peu de parents sont en capacité de récupérer leurs enfants à 15 h 45, nous sommes dans un imbroglio qui va à l'inverse de tous les constats initiaux qui sont à l'origine de cette réforme.

J'ajoute que la réforme n'a été fondée sur aucune expérimentation, qu'aucune modalité d'évaluation n'a été prévue. Par conséquent, aujourd'hui, personne n'est en capacité de dire l'impact de la réforme sur l'apprentissage des élèves. Le bilan de l'opération à Besançon représente 2 M€ par an. Je vous laisse faire le calcul pour une réforme aussi brouillonne à l'échelon national.

Donner de la souplesse comme le propose le ministre Jean-Michel BLANQUER avec qui j'ai eu la chance de discuter il y a deux semaines, reconnaître que les territoires ne sont pas uniformes, laisser la possibilité de poursuivre là où cela fonctionne et d'arrêter là où cela ne fonctionne pas me semble être une mesure de bon sens. Je rappelle que l'objectif initial de la réforme des rythmes scolaires était d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et qu'elle s'est transformée au cours du temps en réforme des activités périscolaires.

Aujourd'hui, sans indicateur venant de l'Éducation nationale, sans consensus au sein de la communauté éducative, s'en remettre à une consultation ouverte en l'accompagnant en amont d'une séquence de débats me paraît personnellement être une sage décision. J'en profite pour inviter M. DAHOUI à contacter la chronobiologiste Claire LECONTE, qui fait office de référence dans le domaine, qui est l'une de mes connaissances et avec qui je m'entretiens assez régulièrement. Elle a une approche assez scientifique et pragmatique du sujet.

Vous pourrez évidemment compter sur moi sur ma disponibilité le 10 décembre pour tenir un bureau de vote. En tout cas, je vous remercie de prendre l'avis des Bisontins avant de prendre une telle décision.

**M. LE MAIRE :** Merci, M. CROIZIER ; je crois que ce vous dites est important. Nous avons considéré que nous n'avions pas la science infuse. Nous avons beaucoup insisté sur le

caractère universel : il y a les parents d'élèves, les futurs parents qui n'ont pas encore d'enfants dans les écoles, les grands-parents, les associations. C'est pour cela que c'est ouvert à tous les Bisontins et je crois que c'est une bonne chose.

**M. Thibaut BIZE :** Je ne vais pas à nouveau entrer dans le débat que nous avons déjà eu, mais je partage beaucoup de choses sur le contenu de la réforme en elle-même. Je ne vais pas revenir là-dessus, on pourrait débattre pendant des heures. Vous savez que nous avons dû mettre en place cette réforme dans les conditions que nous avons. Nous l'avons fait, mais nous avons été extrêmement vigilants en groupe. Nous avons travaillé avec l'adjoint pour que la qualité du périscolaire augmente et que les coûts soient extrêmement limités pour les familles, et je crois que nous y sommes parvenus. Je regrette le problème du manque de cohésion sur l'ensemble du territoire, mais cela a été dit et je le partage. Concernant les rythmes de l'enfant, que ce soit à Marseille ou à Besançon, les intérêts sont les mêmes. Je partage cette critique.

Malgré tout, la question nous est posée et il faut que nous y répondions. Je trouve que cette consultation est la meilleure façon d'y répondre, c'est-à-dire y répondre avec tous, et quand je dis «tous» -l'Adjoint l'a dit et c'est pour cela que je soutiens la démarche- ce sont tous celles et ceux qui vivent à Besançon, qu'ils aient la nationalité française ou non. Je trouve que c'est une avancée démocratique. C'est peut-être symbolique, mais c'est une avancée vers ce que la gauche a promis depuis 1981, c'est-à-dire le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, parce que ces questions les concernent.

Pour en finir, je soutiens la démarche. J'espère qu'avec les Bisontins, nous aurons les débats sereins, instruits, et qui tourneront autour d'une seule et unique préoccupation : celle de l'intérêt de l'enfant.

**M. LE MAIRE :** Merci.

**Mme Anne VIGNOT :** Je serai dans la lignée de ce que vient de dire Thibaut, en disant notre intérêt pour la bonne santé de l'enfant, pour la façon dont il pourra aborder l'éducation et son environnement. En effet, nous savons que l'environnement doit être complet, avec non seulement ce qu'il se passe dans les écoles, mais aussi en périscolaire et avec la famille. Il était important que la question se pose de façon globale et sur l'ensemble du territoire communal, la commune étant interpellée dans cette interpellation de l'État. Quand ce dernier remet en cause ce caractère universel, la Ville de Besançon a choisi d'affirmer un caractère universel sur son territoire en interpellant l'ensemble des parents, des habitants, parce que la façon dont nos enfants pourront être accompagnés dans leur construction est une préoccupation de tout le monde.

Je salue l'ensemble de l'équipe de la majorité qui a choisi de proposer à l'ensemble de la population de participer à un colloque, mais aussi d'y réfléchir dans les quartiers. Il sera aussi intéressant de voir comment les différentes sociologies des territoires pourront s'exprimer. Je suis persuadée malgré tout que cette différenciation doit nous permettre de révéler des besoins différents d'un quartier à l'autre et de voir dans quelle mesure nous pourrions aussi peut-être réajuster l'accompagnement des familles dans notre politique familiale sur le territoire. Nous voyons qu'Yves-Michel DAHOUI ouvre un vrai débat sur la place de l'enfant et comment, dans nos politiques nous accompagnerons celle-ci de façon plus globale. Je salue donc cette consultation extrêmement originale, car je ne suis pas sûre qu'en France, il y ait énormément de consultations de cet ordre.

**M. LE MAIRE :** La ville de Besançon a toujours été dans l'innovation. Au départ, lorsque nous en avons parlé en municipalité, avec Yves-Michel et vous tous, il s'agissait de dire que nous ne pouvions pas avoir la science infuse et qu'à partir du moment où l'on nous pose la question, pouvons-nous prendre la responsabilité de décider ? C'est pour cela que c'est différent d'avoir une consultation sur le stationnement et la circulation, les enjeux n'étant pas les mêmes. Dans notre cas précis, il s'agit de l'humain. Je crois que c'est une bonne chose que nous le fassions.

Je répète que la position du Conseil Municipal de Besançon que je porterai à la connaissance du Recteur sera celle issue du vote. J'en profite d'ailleurs pour appeler à la mobilisation pour les bureaux de vote et pour que vous soyez le relais auprès des personnes que vous connaissez.

Je laisse la parole à Yves-Michel pour qu'il puisse répondre avant de mettre ce rapport au vote.

**M. Yves-Michel DAHOU :** Je ne vais pas répondre à toutes les questions. Ponctuellement, concernant Claire LECONTE, je rassure Laurent CROIZIER ; nous l'avons contactée récemment, mais je n'ai pas encore sa réponse. Jacques GROSPERRIN, j'ai évoqué le rôle de l'instance ad hoc, c'est-à-dire des conseils d'école. Ils seront amenés aussi à donner un avis. Tout cela montre que ce débat est intéressant.

Je n'ai pas de mépris pour les questions de stationnement qui sont essentielles au quotidien, mais nous sommes plus ici sur un véritable débat de société qui se pose à nous. Il concerne la place de l'enfant dans une société, quelle éducation on veut lui donner, quelle société on se promet demain ! C'est important, parce que c'est une question de société, ce qui ne veut pas dire que les autres questions sont subalternes ; néanmoins, je pense que tout n'est pas sujet à consultation.

Je suis intervenu il y a longtemps dans cette enceinte pour dire qu'il fallait cet équilibre indispensable. Je ne suis pas un partisan systématique de la consultation du peuple, parce que je pense que nous sommes là aussi pour travailler nos dossiers et pour avoir un niveau d'information que tout le monde n'a pas l'occasion d'avoir. Toutefois, sur de tels thèmes importants et structurants de Société, il fallait en appeler à la population, et nous en avons donné d'ailleurs toutes les raisons.

Je n'ai pas de réponse sur les débats, sauf à inviter -j'ai cru comprendre que Laurent CROIZIER le ferait- Jacques GROSPERRIN à s'y inscrire dans ce débat. Je pense aussi qu'il faut être simple et dépasser les clivages politiques. Cette question nous concerne tous, elle concerne l'ensemble de la société et à travers cela, ce qui passe forcément, ce sont nos sensibilités politiques. Toutefois, je crois qu'il faut faire l'effort d'aller au-delà et d'ailleurs quand Laurent CROIZIER dit que nous avons une bonne réunion et un bon débat avec cette Commission, d'abord, il faut être plusieurs, et je les remercie aussi, et cela prouve aussi que nous sommes capables de discuter et de dialoguer entre nous ; je pense que si une ère doit s'ouvrir, c'est peut-être celle du respect et d'un vrai débat intelligent et respectueux entre nous.

Concernant la question des rythmes, je ne vais pas aborder maintenant le débat de fond, même si je crois qu'il est passionnant et nous l'avons d'ailleurs montré au travers de toutes les interventions. Ce que nous constatons c'est que la durée d'apprentissage française est la plus courte en Europe, par rapport à l'ensemble des pays européens, voire du monde. Si nous revenons à 4 jours, nous concentrerons encore plus l'apprentissage. Nous sommes à environ

140 jours, contre 200 jours en Italie, 180 jours en Finlande, sauf qu'une fois que nous avons dit cela, nous posons la question de l'organisation de la société. Par exemple, dans la société allemande, les femmes travaillent beaucoup moins qu'en France, elles sont plus disponibles. En Finlande, l'organisation de la société permet une relation au travail complètement différente. Chez nous, le télétravail n'est pas développé comme il peut l'être dans d'autres pays européens.

**M. LE MAIRE** : Ce sera l'objet des débats.

**M. Yves-Michel DAHOU** : C'est la raison pour laquelle je ne veux pas aller au-delà, mais ce débat est passionnant, et je vous invite à l'avoir avec l'ensemble de la population pour que nous ayons ces échanges respectueux. Le Maire vient de rappeler que personne n'a la vérité infuse. Nous ne pouvons pas imposer aux autres notre propre mode de vie et la manière dont nous vivons. Quel que soit le contexte dans lequel s'inscrit ce débat, nous devons avoir comme préoccupation essentielle, l'intérêt et l'équilibre de l'enfant, comme vient de le préciser Thibaut BIZE.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ? N'avez-vous pas déjà parlé deux fois ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : Non. Déjà tout à l'heure, pour la liberté de la presse, vous m'aviez dit que vous me laisseriez le temps, mais je ne l'ai pas eu et ce n'est pas grave. Ce n'est pas une position de principe. Lorsque vous dites que Besançon est une ville d'innovation, je trouve que c'est bien. Dire que les transports et la circulation ne relèvent pas de l'humain, si, puisque nous sommes dans la vie de tous les Bisontins. Nous aurions pu voter, parce que je crois que le débat est intéressant, de même que le travail fait en préalable. Si M. le Maire, vous nous dites que d'autres consultations pourront être émises lorsque nous les demanderons, nous voterons pour cette consultation.

**M. LE MAIRE** : Ce que vous faites s'appelle «du chantage».

**M. Jacques GROSPERRIN** : Laissez-moi terminer, s'il vous plaît ! Si vous nous dites cela, nous sommes prêts à voter, parce qu'à un moment donné, la démocratie d'un Conseil Municipal, c'est aussi d'écouter l'opposition. À un moment donné, nous pouvons partager. Nous ne pouvons pas être avec vous pour la Communauté Urbaine, parce que nous sentons qu'il y a un intérêt très général et vous ne pouvez pas, à un moment donné, nous fermer la porte tout le temps comme vous le faites, mais nous n'allons pas revenir dessus. Ce sont de vieux débats. Toutefois, à un moment donné, c'est un appel solennel que je vous fais : vous devez montrer que vous êtes ouverts à d'autres consultations et nous voterons celle-ci. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous dire M. GROSPERRIN, tout d'abord, que cela s'appelle une forme de chantage. Vous ferez ce que vous voudrez. Si vous mettez l'intérêt de l'Agglomération à devenir Communauté Urbaine, ou non, en balance avec la mise en place d'une consultation sur le stationnement, c'est de votre responsabilité. Yves-Michel DAHOU l'a très bien dit : il s'agit d'un sujet sur l'homme. Nous ne ferons pas de consultations sur l'ensemble des sujets que vous souhaiteriez. Si certains sujets posent problème et s'ils le nécessitent, nous le ferons. Néanmoins, il est hors de question de vous affirmer ce soir qu'il y aura d'autres consultations. Je n'en sais rien. Ceci étant dit, il est de votre responsabilité de voter ou non, comme ce sera aussi de votre responsabilité de voter, ou non, pour la Communauté Urbaine et d'entraîner Besançon dans une direction...



Je ne prendrai pas d'engagement là-dessus ce soir. Si certains sujets le nécessitent, nous le ferons. S'ils ne le nécessitent pas, nous ne le ferons pas, mais je vous appelle à être aussi raisonnables, comme nous le sommes. Nous écoutons vos idées avec beaucoup d'attention. J'ai tout de même remarqué qu'un certain nombre de vos collègues -et je vous en remercie- ont dit que le dialogue était constructif avec la Commission, avec l'Adjoint, et peut-être que vous aussi ; cela continuera comme cela. Je mets cela au vote, mais je n'ai aucun engagement à prendre par rapport à cela. Si le sujet le nécessite, il y en aura. S'il ne le nécessite pas, il n'y en aura pas. Vous savez très bien que c'est un sujet national. Il est donc normal que nous fassions cette consultation. Sur les sujets locaux, les élections et la consultation ont été faites en mars 2014, et la prochaine sera en mars 2020 ou en mars 2021.

Je mets donc ce rapport au vote. Que ceux qui sont contre cette consultation lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? Je compte 8 abstentions. Ce rapport est donc adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 7**

**Personnel Communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Caisse des Ecoles de Besançon**

**«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 8**

**Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles**

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 9

#### Délégation de Service Public - Réseau Télévision Câblé - Société Numéricâble - SFR - Rapport annuel 2016

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ?

**M. Pascal BONNET** : Ce point a été très souvent abordé dans la mesure où nous connaissons la complexité de ce dossier ancien, qui n'est pas idéal pour la Ville de Besançon. Je vois qu'il y a toujours une question de déficit pour l'exploitation de cette société, que nous ne savons jamais trop ce qui relève de Besançon ou ce qui relève de l'ordre national dans les documents livrés, et la Ville a des difficultés avec cela. Numericâble étant très liée à SFR, je voudrais connaître les ambitions de SFR et celles d'Orange, et ce que la Ville attend et souhaite en matière de fibrage à Besançon.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous répondre. J'ai même demandé qu'un document soit projeté, parce que j'imaginai bien que quelqu'un allait nous poser la question.

J'ai rencontré Orange la semaine dernière pour leur dire mon plus grand mécontentement car la Ville de Besançon devait être câblée fin 2015. Nous sommes fin 2017 et elle ne l'est pas encore. Vous savez que nous sommes dans le cadre d'une procédure AMII (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement) et seule la Société Orange peut fibrer sur Besançon.

Monsieur DELAUNOIS, rappelez-nous ce qu'a dit Orange, car je voudrais connaître le calendrier, sachant qu'il y a les adressables (l'armoire est dans la rue, au pied de l'immeuble ou de la maison) et les raccordables (l'armoire est à l'intérieur du logement). Elsa, as-tu les dates ?

**Mme Elsa MAILLOT** : C'est d'ici 2020 pour Besançon et 2022 pour l'ensemble de l'Agglomération en adressables. Sur Besançon, sur les 74 733 lignes où la fibre doit être apportée, nous en sommes à 50 677 foyers adressables (68 %) et à 30 180 foyers raccordables (40 %) en septembre 2017.

**M. LE MAIRE** : Sur Besançon, pour 70 % les armoires sont dans le quartier et pour 40 % on arrive chez vous. Mais il faut faire le dernier morceau jusqu'à la maison. Nous n'avancions pas très vite et c'est de la responsabilité d'Orange parce qu'Orange ayant déposé une manifestation d'intérêt, la Ville ne peut pas lui reprendre l'affaire. Il faut savoir qu'il y a eu une réunion où des consignes gouvernementales ont été données pour que les choses s'accélérent, faute de quoi le Gouvernement a dit qu'il reprendrait le dossier et qu'il ferait autrement.

Aujourd'hui ce n'est plus acceptable que certains habitants de notre ville aient encore un débit Internet de 512 k. Certes ils ne sont pas nombreux mais il y en a encore. C'est donc un vrai sujet dont nous parlons beaucoup. Monsieur BONNET, lundi dernier j'ai reçu le Directeur Régional d'Orange, M. MATEOS, qui nous a donné ces informations. Elsa a assisté également à cette réunion. Donc pour Besançon ce sera en 2020. Avez-vous des remarques ?

**M. Philippe MOUGIN:** Evidemment aujourd'hui nous ne sommes pas autorisés à voter mais simplement à prendre acte. Toutefois, je dois tout de même signaler qu'en Commission Consultative des Services Publics Locaux, j'ai eu l'occasion de voter contre pour la raison suivante : aucun chiffre n'a été donné. Nous n'avons pas eu de renseignement sur les résultats locaux. Cela a été signalé également par la responsable de service.

**M. LE MAIRE :** Pour Numéricâble ?

**M. Philippe MOUGIN :** Oui, c'est pour cette raison que sans chiffre nous ne pouvons pas prendre part à un vote.

**M. LE MAIRE :** D'accord.

**M. Laurent CROIZIER :** Dans le dossier une phrase m'a interpellé : «SFR a comme objectif de sortir du contrat de délégation d'ici à fin 2017». Ça c'est quelque chose d'assez important. Je voulais connaître les avancées et les discussions concernant les modalités de sortie du réseau Numéricâble. Je voulais attirer votre attention sur l'importance de ce réseau, pas forcément pour l'accès à la fibre, le réseau étant une mutualisation entre une technologie fibre et une technologie coaxiale. Ce réseau est uniquement résidentiel. En tout cas je ne voudrais pas que SFR en profite pour racheter éventuellement ce réseau, ce qui créerait un réseau parallèle avec le réseau Orange et nous arriverions à une situation où certains quartiers seraient doublement fibrés, et d'autres ne le seraient pas, c'est le premier point.

Deuxième point, si effectivement SFR sort de la Délégation de Service Public, y a-t-il un projet par la suite ? En tout cas, je voulais aussi mettre en valeur le fait que ces fourreaux sont très importants pour la Ville, notamment pour connecter le mobilier urbain et faire de notre ville une ville intelligente «smartcity». Les fourreaux et les armoires possèdent une vraie valeur, beaucoup plus que la technologie coaxiale...

**M. LE MAIRE :** Qui est certainement dépassée. Je crois que nous devons délibérer sur ce sujet en novembre prochain. Nous devons être aussi attentifs au fait que le câble apporte aussi la télévision. Le retrait de SFR ne doit pas entraîner un retrait de la télévision des bâtiments collectifs. Pour être franc, c'est très compliqué, très obscur. Ils ne respectent à peu près aucun des engagements pris mais nous veillons. Nous présenterons un rapport précis et nous pourrions probablement répondre aux questions de M. MOUGIN. C'est un vrai sujet d'actualité.

**M. Philippe MOUGIN :** J'ai omis de vous dire aussi dans ma petite intervention que les prix avaient été multipliés par deux, mais nous n'en connaissons pas la raison.

**M. LE MAIRE :** Oui, sûrement, mais de toute façon seule la concurrence fera baisser les prix.

**M. Pascal BONNET** : Je pense que tout le monde est d'accord avec moi lorsque je dis que l'opposition vous rejoint aussi sur la condamnation que vous avez eue récemment sur les attaques subies sur la permanence de la Députée Mme CHARVIER...

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie de le dire.

**M. Pascal BONNET** : ...malgré nos désaccords politiques, parce que la liberté d'expression et de travail des élus et des partis politiques est essentielle à la démocratie, comme la liberté de la presse évoquée par Jacques GROSPERRIN précédemment. Nos partis ont tous été touchés, donc nous sommes solidaires des partis et des élus attaqués dans la ville de Victor Hugo dans un souci de démocratie.

**M. LE MAIRE** : J'ai dénoncé cela de la même façon que j'avais dénoncé les tags de la permanence de Jacques GROSPERRIN. Certes, il y a des divergences politiques mais nous devons être intransigeants là-dessus. J'espère que ceux qui ont fait cela seront arrêtés rapidement. D'ailleurs, nous ne l'avons pas prévu pour la permanence de Mme CHARVIER, mais pour les autres, nous sommes en train de mettre en place une surveillance par vidéoprotection, pas pour faire plaisir à qui que ce soit, mais parce que nous considérons que nous devons protéger ces lieux. C'est un peu compliqué à mettre en place chez vous, mais ce sera fait. Je suis très attentif à cela. Il est inadmissible de taguer.

De plus, un centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie a reçu beaucoup d'impacts, et l'intérieur des locaux d'une banque a été saccagé par des «anars», ce que je ne mets pas sur le compte de la manifestation qui se déroulait à ce moment-là, mais des personnes s'y étaient infiltrées, ce qui n'est tout simplement pas acceptable».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 10

**Délégation de Service Public - Gestion et organisation des structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2016**

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions sur ce rapport annuel concernant les Francas du Doubs ? Je n'en vois pas».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 11

#### Délégation de Service Public - Camping de la Plage - Office de Tourisme et des Congrès - Rapport annuel 2016

«**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'un rapport annuel concernant le camping de la Plage et l'Office de Tourisme et des Congrès. Y a-t-il des questions sur ce rapport annuel ? Je n'en vois pas».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 12

#### Délégation de Service Public - Crématorium de Besançon - Société ATRIUM-OGF Rapport annuel 2016

«**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'un rapport annuel concernant le crématorium et la société ATRIUM-OGF. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 13

#### Délégation de Service Public - Casino de Besançon - STTM-JOA - Rapport annuel 2016

«**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'un rapport annuel concernant le Casino de Besançon et STTM-JOA.

**M. Pascal BONNET** : J'ai vu dans le rapport, Jacques GROSPERRIN venant d'évoquer la question du stationnement, qu'il y avait un souci pour le restaurant du Casino, lié aux conditions difficiles de stationnement dans ce quartier. Nous savons que pour de tels choix de consommation, les transports en commun ne sont pas forcément la réponse. Cela peut mettre encore l'accent sur la nécessité qu'il y aurait peut-être, comme l'a évoqué Jacques précédemment, intérêt à consulter les Bisontins sur les modes de déplacement. Je crois que cela pose vraiment question.

D'autre part, j'ai appris lors d'un conseil d'administration récemment que la Ville ne compensait plus maintenant les baisses de subventions aux équipements culturels et touristiques, résultant de l'état des finances du Casino, alors qu'auparavant, c'était automatique. J'aimerais avoir plus de précisions sur ce sujet.

**M. LE MAIRE** : Thierry MORTON répondra, mais il n'y a jamais eu de compensations de la Ville. Ce ne sont pas des subventions, mais c'est un article qui dit que les sociétés comme le Casino peuvent reverser une part de leurs bénéfices à des associations pour des activités culturelles à Besançon ou ailleurs. C'est de leur volonté de le faire. Peut-être qu'ils ont baissé parce qu'ils avaient moins d'argent, mais la Ville n'a jamais compensé la subvention, en tout cas depuis que je suis ces dossiers. Quant au stationnement, Thierry MORTON vous répondra. Le problème du stationnement dans le secteur n'est pas récent, concernant le Casino. Je tiens tout de même à dire que des stationnements ont déjà été mis en place près du petit Intermarché.

**Mme Marie ZEHAF** : Nous n'avons pas rencontré le Directeur actuel du Casino, mais nous avons déjà rencontré l'ancien Directeur avec lequel nous avons travaillé sur le stationnement. Il est possible aussi de réserver des places au parking Beauregard, ce qu'il n'a pas fait, mais apparemment, ce problème s'est un peu résolu, il n'y a pas trop de tensions. Le petit parking devant le Casino est souvent disponible pour accueillir des véhicules. Quand on passe régulièrement avenue Édouard Droz, on voit qu'il y a souvent de la place devant le Casino.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous d'autres remarques ?

**M. Pascal BONNET** : Je remercie Mme ZEHAF de la réponse, mais le rapport faisait bien état des difficultés de stationnement. S'il y a des solutions, c'est intéressant. Ceci étant dit, Monsieur le Maire, je voudrais repréciser que je me souviens très bien du dossier en question. Lorsqu'il a été décidé que le Casino apporterait une aide à certaines manifestations culturelles ou touristiques, la subvention de la Ville a été baissée de la hauteur de cette aide et la Ville, en cas d'impossibilité pour le Casino de répondre à cela une année remettait l'équivalent de la subvention baissée. Cela s'est produit dans le passé et je constate que ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais ne dites pas que cela n'existait pas, parce que cela était le cas.

**M. LE MAIRE :** Non, il n'y a pas d'automatisme. Il est possible qu'une année, nous l'ayons fait sur un sujet précis. Si vous le dites, vous avez certainement raison. Nous l'avons fait une année, mais ce n'est pas par convention. Le Casino peut verser des sommes à des organismes comme la Citadelle ou l'Office de Tourisme, mais il n'y a pas d'automatisme. Il n'est pas obligé de le verser ici, mais il peut le faire pour des manifestations à l'autre bout de la France. Il n'y a pas d'obligation de le verser ici, mais traditionnellement, il le fait ici. Il est possible qu'une année, nous ayons compensé parce que cela s'est avéré nécessaire pour une certaine manifestation qui avait un besoin d'argent supplémentaire, mais il n'y a pas d'automatisme.

**M. Thierry MORTON :** Je voudrais rappeler que depuis que le groupe actuel a repris le Casino, les chiffres sont bien meilleurs et la question du stationnement était largement posée au moment de la baisse de la fréquentation de celui-ci, donc également pour le restaurant. Nous accusions les maux du Casino au problème de parking. Ce problème de parking se posant moins depuis qu'un nouveau groupe a repris le Casino depuis 2016, c'est aussi l'occasion de rappeler que cela représente plus de 40 emplois. Il s'agit là d'une activité économique importante, dont le chiffre d'affaires est en progression.

Toutefois, il note une difficulté sur la restauration, c'est-à-dire que cela monte sur tous les secteurs, sauf sur la restauration. Le groupe reconnaît aussi qu'il a peut-être une remise en cause à faire sur la qualité actuellement proposée en matière de restauration. Je vous le dis, parce que cela se dit. Il ne faut donc pas forcément trouver dans le parking la réponse à tous les maux

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas d'autres questions par rapport à cela».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 14

#### Délégation de Service Public - Distribution de gaz naturel - GRDF - Rapport annuel 2016

«**M. Philippe MOUGIN** : En CCSPL, je me suis abstenu sur les rapports n° 14 et 15. Nous ne le ferons pas aujourd'hui, puisqu'il s'agit de rapports pour information. Nous nous sommes demandés pourquoi GRDF ne donnait pas de chiffres locaux uniquement sur le Grand Est. C'est pareil pour le rapport n° 15. J'ai eu une discussion avec un représentant d'une association d'habitants. Il prétendait que les prix étaient plus élevés dans les autres quartiers alors qu'il y a des chaufferies, par rapport à Chaillot. Il prétend qu'il y a de faux problèmes pour l'isolation. Je voudrais en savoir un peu plus, parce que nous suivons un peu les informations qui nous sont données à la Mairie, mais, *a priori*, sur le terrain, ce n'est pas tout à fait la même chose. J'aimerais donc avoir quelques explications.

**Mme Anne VIGNOT** : Nous avons eu aussi quelques articles dans les journaux. Pour dire les choses, je voudrais revenir sur la CNL qui est souvent porte-parole d'un certain nombre de personnes sur ces questions. Je souligne que ce travail a été salué par les bailleurs sociaux. Depuis des années, nous faisons une réunion annuelle avec les abonnés pour suivre la gestion des chiffres locaux et comment les choix faits par la Ville de Besançon sur les réseaux de chaleur, sur l'investissement, sur la mixité énergétique, sont partagés avec les locataires, les associations de locataires, les abonnés, donc les bailleurs sociaux, etc.

Je tenais déjà à dire que nous sommes très fiers de cette instance qui n'existe pas depuis quelques années, mais cela fait un certain temps que les choses se font. Du coup, tous les chiffres ont été donnés. Tous ces abonnés ont été invités à participer au schéma directeur, c'est-à-dire à la réflexion sur l'évolution du réseau de chaleur pour mesurer la situation économique dans laquelle nous nous trouvons et comment nous allons continuer à améliorer ce rapport économique par rapport au coût énergétique et au coût d'exploitation de ce réseau de chaleur. C'est déjà une chose très importante, parce que lorsqu'on lit les articles, on a toujours l'impression que c'est très peu transparent, alors que nous sommes vraiment face à quelque chose d'extrêmement dynamique avec les populations concernées.

Ensuite, il faut signaler que lorsque l'on a fait ces choix de calculer les coûts énergétiques, il est possible d'envisager que chaque année, on regarde si, sur d'autres sites, dans d'autres quartiers, le coût était plus ou moins important. Lorsque l'on n'est qu'au gaz, le prix du gaz ayant beaucoup diminué, il peut y avoir un écart qui peut être reconnu. Pour autant, nous nous apercevons qu'au vu des investissements, sur la durée, notre réseau de chaleur est d'une très grande fiabilité et il permet une grande stabilité des coûts. Je tenais à préciser cela.

Il faut aussi retenir le fait qu'ils occultent très souvent qu'en travaillant comme nous l'avons fait, parce que derrière tout cela, il y a une remise en cause des choix faits d'aller sur une DSP -parce que je préfère dire les choses très très clairement-, il faut envisager que les entreprises font des choix d'investissements extrêmement lourds, ce qui représente un risque important, ce qui fait que notre réseau de chaleur est d'une très grande qualité, d'où une très grande fiabilité et une très grande sécurisation. Or ce n'est pas suffisamment dit sur ce dossier, mais je pourrais vous apporter d'autres détails en Commission.

**M. LE MAIRE** : Je trouve important que tu donnes ces précisions. Nous vous avons répondu, Monsieur MOUGIN».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 15**

**Délégation de Service Public - Réseau de chaleur - Société SEVE-ENGIE -  
Rapport annuel 2016**

**«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques».**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 16

#### Grand Besançon Habitat - Rapport annuel 2016

«**M. Abdel GHEZALI** : Lors de son 78<sup>e</sup> Congrès national, les 26 et 28 septembre derniers à Strasbourg, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) a fait part de vives craintes suite à l'annonce des différentes réformes par le Gouvernement. En effet, plusieurs dispositifs évoqués par l'exécutif autour de la politique logement risquent d'impacter directement le secteur du logement social en général, et les différents organismes bailleurs en particulier. Les mesures d'accompagnement parfois évoquées sont loin du compte. Le rapport d'activité n° 16 de notre Conseil concerne Grand Besançon Habitat, notre office local qui gère 5 725 logements, mais il y a également le rapport n° 23 qui concerne la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon Logement, autre organisme local qui en gère 2 426.

Si nous sommes inquiets aujourd'hui, c'est parce que les bailleurs sociaux de notre pays injectent chaque année plus de 20 Md€, et cela représente, dans notre grande région, plus de 600 M€ investis au cœur de nos territoires, dans un contexte où les enjeux ne manquent pas. Nous pouvons citer évidemment des besoins toujours grandissants de logement qui ne sont toujours pas satisfaits. Ainsi, les besoins en matière de construction pour répondre à la demande, les besoins en matière d'adaptation pour répondre aux évolutions démographiques, notamment au vieillissement, et les besoins évidents en matière de transition énergétique pour répondre aux charges grandissantes et à la préservation de notre planète ne manquent pas.

Y faire face avec les moyens actuels est déjà très compliqué, et les collègues ici présents présidant des organismes pourraient sans doute le confirmer. Y faire face avec des moyens amputés réduits sera donc plus compliqué et impliquera des choix, des reports et des réductions, voire la remise en cause de calendriers déjà établis qui pourraient menacer le secteur de la construction, le secteur de la rénovation des logements, voire à terme certains équilibres des programmes immobiliers de notre territoire. Aujourd'hui, les élus du groupe «socialiste et société civile républicaine» entendent les inquiétudes exprimées par les associations de bailleurs, ainsi que par de nombreuses associations d'élus.

Notre groupe entend la volonté affichée du Gouvernement de mener des concertations et de réfléchir à des dispositifs modifiés ou nouveaux dans le domaine du logement. Toutefois, il s'alarme des hypothèses déjà présentées, dont les conséquences locales, pour des organismes comme GBH, pourraient se chiffrer en centaines de milliers d'euros, voire au-delà du million d'euros de réduction des fonds propres de cet organisme chaque année. Cela n'aurait rien de positif pour la capacité à construire, la capacité à rénover, et même la capacité des bailleurs à assumer pleinement leurs financements partenariaux, comme peut l'être par exemple la contribution à la rénovation urbaine qu'ils portent en partie aux côtés de l'État et de nos collectivités locales. Je vous remercie.

**M. Michel OMOURI** : Aujourd'hui GBH est confronté, comme l'ensemble des bailleurs, à des difficultés financières pour continuer à rénover son parc locatif. Nous le constatons sur une baisse du résultat qui passe d'un excédent de 2,2 M€ en 2015 à 1,4 M€ en 2016. Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais alerté sur un risque de voir votre ami MACRON baisser les APL d'environ 50 € en moyenne, ceci pour contraindre les bailleurs à baisser leurs loyers. Votre réponse, je cite, était : «pure démagogie, car jamais MACRON n'a

proposé cette idée dans son projet présidentiel». Aujourd'hui, c'est officiel. Le Gouvernement baissera bien les APL et mettra les bailleurs en difficulté prochainement. Vous oserez peut-être encore me dire que je suis «démago» et que vous connaissez parfaitement le programme de M. MACRON -c'est de l'humour-.

Prenons l'impact de GBH sur une telle mesure. Sur son parc d'environ 7 525 logements, en moyenne -j'espère que le Président de GBH pourra me donner ces informations- 61 % du parc perçoivent les APL. Ceci signifie environ 3 425 logements. Si je rapporte cela à une baisse de 50 euros par mois d'APL, la perte pour GBH s'élève à quasiment 2 M€.

Je m'adresse à M. CURIE, Président de GBH : «Êtes-vous d'accord sur une telle mesure qui vous mettra en difficulté» ? Dites-moi si vous baisserez les loyers comme le souhaite M. MACRON, ou si vous compenserez la perte en réduisant les investissements pour la rénovation de votre parc locatif ? Je prépare la même question à Danielle POISSENOT pour la SAIEMB-Logement qui sera, elle aussi, impactée.

**M. Philippe GONON** : Ce matin, j'ai écouté M. François BAROIN, le Président de l'Association des Maires de France, expliquer sur les ondes radio que compte tenu des mesures envisagées par le Gouvernement, 120 organismes de logement social déposeront le bilan en 2018 si le projet de réduction des loyers de 50€ par mois allait à son terme ; 120 organismes sur, *grosso modo*, 560 que compte la France, soit à peu près 280 offices publics et 280 entreprises sociales (ex-SA comme la SAIEMB). 120 dépôts de bilan en une année n'est pas un cataclysme, mais un naufrage total pour ce secteur.

Il y a 2 ans, lorsque j'ai pris en charge la gestion des garanties octroyées par le département du Doubs aux organismes sociaux, qu'ils soient publics ou privés, et que j'ai découvert cette montagne de garanties que nous avons octroyées -c'est-à-dire un peu plus de 500 M€, j'ai exprimé une certaine inquiétude, sachant que cet encours est égal à une année de fonctionnement du Département et je ne m'imagine pas faire un chèque de 500 M€ au secteur social. On m'a répondu avec un petit sourire à l'époque : *«Il n'y a aucun risque sur ce domaine, le logement social n'est pas un risque»*. Ce n'est pas une erreur d'appréciation, mais un aveuglement total.

Les deux rapports que nous étudierons ce soir démontrent -surtout celui concernant la SAIEMB- la fragilité actuelle de ce secteur, alors qu'il est essentiel dans la vie de nos concitoyens. Je crois que nous avons dépassé la barre de 30 % des Bisontins qui habitent dans un appartement HLM, et 90 % des Français seraient éligibles à l'obtention d'un logement social d'après les dernières informations que nous avons eues. Confronté à un besoin immense de réhabilitation et de rénovation, confronté à une obligation de se mettre aux normes énergétiques et sécuritaires, confronté aux problèmes de vacances et d'impayés, le logement social est et sera demain matin dans l'incapacité de supporter une application brutale et unique de réduction des ressources tel qu'elle est envisagée actuellement.

J'ai fait un rapide calcul, comme beaucoup autour de cette table, pour essayer de chiffrer l'ampleur du problème, au moins sur les deux organismes qui nous intéressent, Ville de Besançon, GBH et SAIEMB : 8 000 logements par an, multipliés par 50 €, multipliés par 12 mois, cela fait une perte en année pleine de 4,8 M€. Que restera-t-il pour l'entretien de ce parc ? Il ne restera rien. Que restera-t-il de l'autofinancement de ces deux organismes pour la construction de logements neufs ? Il ne restera sans doute pas grand-chose, ce qui veut dire «un secteur à l'arrêt ou au ralenti».

Vous comprendrez donc notre très grande inquiétude à la fois pour le sort de ce secteur qui pèse si lourd dans l'économie, et très égoïstement, pour le sort des 22 M€ de garanties que nous portons sur SAIEMB-Logement et des 46 M€ que nous portons sur GBH.

Je voudrais remercier ici Mme Danielle POISSENOT, Présidente de la SAIEMB-Logement, qui m'a très obligeamment reçu pour m'expliquer le plan de redressement qu'elle avait conçu avec son Conseil d'administration pour la SAIEMB. Toutefois, j'ai quand même une question. Que vont devenir -je vais citer le chiffre- les 3 M€ que la Ville, la CAGB et sans doute la Caisse des Dépôts mettront au capital de la SAIEMB pour la recapitaliser, alors qu'elle va perdre quasiment la moitié de ces 3 M€ en logement la première année ? J'ai l'impression que nous sommes en train de remplir un tonneau des Danaïdes.

Il faut donc s'interroger et se préparer à une grande mutation. Que veut vraiment le Gouvernement ? Veut-il simplement regrouper des organismes ? Veut-il, comme certains le disent, privatiser une partie du logement social ? Veut-il réduire les financements à ce secteur qui lui coûtent si cher ? En tout état de cause, il me semble utile, dès que le PLF (Projet Loi de Finances) 2018 sera connu ici :

- 1. de repenser notre politique de logement, car dans le même temps, le secteur privé connaît de grands soubresauts lui aussi,
- 2. de remettre sur le métier notre Programme Local de l'Habitat qui, globalement, a démontré son inadéquation à la réalité du marché,
- 3. de rediriger nos financements vers le secteur de la construction, et quand je dis « nous », je parle de toutes les collectivités intéressées par le logement social, c'est-à-dire Ville, Agglo, Département, et tout cela en liaison avec la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 4. de réfléchir, voire de préparer, un rapprochement entre les différents organismes HLM intervenant sur notre territoire, qu'ils soient communaux, départementaux ou régionaux.

En conclusion, le logement, qu'il soit public ou privé, est une des grandes priorités des années à venir, avec le développement numérique et avec la gestion de l'eau. Notre collectivité doit se doter d'une politique ambitieuse en la matière.

**M. Thibaut BIZE** : L'échange que nous venons d'avoir est bien la preuve que les inquiétudes sur l'avenir du logement social sont partagées au-delà des formations politiques. C'est ce qu'il en est ressorti aussi du Congrès des HLM de Strasbourg, et je pense que je ne vais pas insister sur le sujet. C'est aussi notre cas, et vous connaissez l'attachement de notre formation politique et à quel point nous avons contribué au développement de ce logement sur le territoire ; c'est pour cela que nous partageons ces inquiétudes.

J'ai aussi procédé à des calculs, mais je ne les ai peut-être pas faits de la même manière. Certes, les 1,4 milliard d'euros annoncés ne sont pas encore dans la loi, mais ils suscitent des inquiétudes. Ils pourraient avoir des retombées sur notre Ville, tous bailleurs confondus, qui pourraient se compter, en l'absence de construction, de plusieurs dizaines, voire pas loin de centaines de logements par an, et ça cela a des répercussions. Cela a à la fois des répercussions sur les places que nous ne pourrions plus attribuer, c'est la première des choses c'est évident, mais cela a aussi des répercussions économiques. Nous ne pouvons pas passer à côté de la non-construction ou la non-réhabilitation de centaines de logements sans penser que cela n'aura pas de conséquence sur l'économie de notre ville.



Je pense qu'il y a d'autres solutions, et j'espère que le Gouvernement aura l'intelligence d'entendre les propositions qui peuvent être faites. Je ne pense pas que ce soit sur les bailleurs sociaux -nous connaissons tous les situations difficiles de ces organismes- qu'il faille faire peser le financement de réduction de loyer. S'il faut aller chercher de l'argent, il faut peut-être aller regarder du côté de la spéculation immobilière, et non pas aller «taper» sur les offices HLM qui ne rémunèrent ni les capitaux ni les dividendes, et qui investissent, construisent et rénovent.

**M. Jacques GROSPELLIN** : On constate qu'aujourd'hui, sur tous les bancs, nous sommes à peu près tous d'accord sur le fait que France Urbaine, qui a réagi par rapport à cela, apporte son soutien au mouvement des HLM suite aux annonces du Gouvernement. On a parlé des craintes multiples, des faillites d'organismes, des arrêts de constructions et de réhabilitations, des risques sur les garanties d'emprunt. J'ai un questionnement sur le lancement de l'ANRU 2 (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), il est vrai que l'ensemble des acteurs publics et privés nous ont fait part de leur inquiétude et de leur incompréhension, moi j'aurai 3 questions :

- À l'occasion de ces rapports sur les organismes de logement social, quels éléments pourriez-vous nous donner pour rassurer tous les acteurs concernés ?
- Pensez-vous que la Ville et l'intercommunalité seront davantage sollicitées pour faire face aux pertes de ressources des bailleurs ?
- Pensez-vous qu'il y ait un risque d'enlisement et de ralentissement des opérations d'aménagement en cours ?

Je vous remercie.

**Mme Anne VIGNOT** : Je rejoins tout ce qui vient de se dire et l'attention que nous devons mener auprès des populations. Au vu des bilans sociaux que nous faisons, nous savons que nous sommes dans une très grande fracture sociale. Il est donc assez aberrant de voir que finalement, c'est vers cette économie que l'on voudrait aller.

J'ai un exemple à donner. Justement, lorsque l'on parle de réseaux de chaleur et que l'on discute avec les bailleurs sociaux au moment de nos réunions d'abonnés, qu'est-ce qui est dit ? Depuis plusieurs années, ils n'avaient pas de visibilité très claire des moyens qu'ils pourraient avoir pour réhabiliter et rénover les bâtiments, pour améliorer l'efficacité énergétique de ceux-ci. Nous voyions qu'ils étaient en attente d'une transition énergétique forte qui était un enjeu important à tout point de vue, que ce soit du point de vue du climat ou d'un point de vue social, puisque l'écologie c'est quelque chose de social, c'est même fondamental. Nous nous apercevons que nous nous trompons de cible en allant vers les bailleurs sociaux en particulier.

Je tenais à dire que du coup, je comprends que les bailleurs soient si en colère et si inquiets étant donné qu'on leur faisait peser justement l'enjeu de la transition énergétique. Pour l'instant, ils ont des moyens largement en dessous des enjeux que nous connaissons tous.

**Mme Danielle POISSENOT** : J'ai été interrogée sur la SAIEMB. Je vais donc répondre sur ce sujet, bien évidemment. Cet organisme est en fragilité depuis déjà quelques années du fait de sa très forte exposition à la vacance sur le quartier de Planoise, puisqu'elle possède 90 % de ses immeubles sur Planoise, et du contentieux avec ALOES, dont nous avons déjà parlé. Cette fragilité a conduit à l'entrée en procédure CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) pour, à terme, fusionner avec Idéha, avec des étapes intermédiaires, bien évidemment, avec les aides de la CGLLS, de la Ville, avec des aides normales de la

Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire notamment les aides concernant la réhabilitation. Ces étapes intermédiaires feront l'objet d'une délibération en décembre prochain au Conseil Municipal. Je vous en parlerai donc beaucoup plus à ce moment-là.

Concernant le Projet de Loi de Finances, en l'état actuel, il pénaliserait moins la SAIEMB que certains autres bailleurs, la forte proportion de logements non conventionnés aujourd'hui à la SAIEMB représentant 40 % de son patrimoine, tout ce qui est non conventionné n'aboutissant pas à l'APL, mais à l'allocation logement qui n'entre pas aujourd'hui dans le champ des propositions du Projet de Loi de Finances. Nous avons donc déjà cela qui nous permet aujourd'hui de descendre un petit peu le coût éventuel de ce que pourrait nous coûter la loi de finances. De plus, comme nous sommes en redressement CGLLS, le protocole sera signé pour la délibération de décembre. Toutefois, les partenaires sont tous dans les faits. Pour l'instant, cette incertitude pèse sur le fait que les bailleurs en procédure CGLLS ne seraient pas assujettis non plus aux mêmes dispositions du plan de loi de finances 2018. C'est donc à voir.

Après ces notes peu joyeuses, je vais terminer par une note plutôt sympathique. Je vous transmets deux informations concernant la SAIEMB. Premièrement, l'immeuble du 11-13, rue de Bourgogne à Planoise est «Lauréat national du cadre de vie», trophée national remis à la SAIEMB le 10 octobre dernier à la Cité de l'Architecture à Paris. Il a pour objectif de valoriser les bonnes démarches et les réussites exemplaires en matière de construction et d'aménagement de la ville. C'est donc une très bonne nouvelle.

Deuxièmement, nous inaugurerons la réhabilitation terminée de l'immeuble Jean Moulin, jumeau de celui situé rue de Bourgogne et nous déposerons une plaque du patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle sur cet immeuble, dans la mesure où il s'agit d'un immeuble Novarina. L'inauguration aura lieu demain à 16 h 30, place Jean Moulin.

**M. Pascal CURIE** : Avant de parler des nouvelles politiques, je voudrais que nous parlions de ce rapport et de la santé actuelle de GBH. M. OMOURI a dit que nous avons un résultat financier un peu plus bas cette année, ce qui est vrai pour deux raisons. Premièrement, l'année dernière, des placements financiers étaient sortis, ce qui nous a donné un peu d'air. Deuxièmement, cette année, la vacance sur Brûlard commence à jouer sur notre résultat. Je tiens à dire que ce résultat encore positif est conforme à nos prévisions. Je parle toujours dans l'état actuel des choses. Normalement, nous devrions avoir deux années un petit peu difficiles à cause de la vacance. Ensuite, nous remonterons.

Simplement, pour parler un petit peu de la santé actuelle de GBH, nous avons été contrôlés cette année par l'ANCOLS (Agence Nationale de Contrôle du Logement Social), dispositif contrôlant l'ensemble des bailleurs sociaux. Je voudrais simplement vous indiquer les points forts et les points faibles de l'Office. Les points forts ressortis sont :

- un projet d'entreprise formalisé et adapté,
- une démarche qualité dont la mise en œuvre s'appuie sur une organisation adaptée,
- le caractère social de l'occupation du parc,
- des loyers attractifs et des charges locatives maîtrisées, GBH étant à 9 % en dessous des loyers de la moyenne des autres bailleurs sociaux au niveau local, et 17 % en dessous des plafonds,
- une stratégie patrimoniale adaptée,

- la qualité de la maîtrise d'ouvrage,
- une situation financière satisfaisante lui permettant de réaliser son prochain PSP prévoyant la démolition de 8 à 10 % du parc géré fin 2015.

Les points faibles sont les suivants :

- une vacance locative élevée, puisque nous avons la vacance sur Brulard,
- des créances locatives demeurant importantes (ce que vous avez vu dans le rapport) sur des locataires partis.

Pour répondre à ce dernier point, GBH a décidé de passer en comptabilité commerciale à partir de janvier 2018 pour travailler beaucoup plus directement et rapidement sur les impayés. Voilà pour le point financier de l'Office.

Dans le rapport, vous avez pu voir que certains projets ont été réalisés en 2016. De plus, nous essayons de travailler sur la diversité du logement social, qui comporte notamment de l'intergénérationnel. Nous en faisons un petit peu, un programme ayant démarré sur la commune de Pelousey. Nous avons également travaillé sur la résidence sociale l'Autre Toit qui a été inaugurée et qui est très intéressante, en partenariat avec le CCAS. Notre objectif est aussi de nous développer sur les communes du Grand Besançon. Nous avons ainsi des projets sur Saint-Vit et sur Châtillon-le-Duc. Voilà pour le système actuel.

Bien entendu, par rapport à la réforme, je reprendrai les chiffres donnés par M. OMOURI. Nous sommes à un taux de 63 % du parc qui reçoit des APL. Toutefois, le calcul reste très compliqué, parce que ce ne sont pas 50 € pour tout le monde, mais cela dépend de la composition de la famille et d'autres critères ; ces calculs sont approximatifs, mais nous arrivons au même résultat qui est de 2 M€.

Pour un organisme, ce qui est important est sa capacité d'autofinancement. Cette année, cette capacité d'autofinancement est encore relativement importante. Si l'ensemble des mesures tombait, cela nous «mangerait» notre capacité d'autofinancement. Je partage donc tout de même ce qui a été dit par les uns et les autres et c'est vrai que nous en avons discuté avec l'ensemble des bailleurs sociaux du Département au cours de différentes réunions. Il faut aussi que le mouvement HLM soit capable de faire des propositions, ce que nous essaierons de faire, parce que jusqu'à présent, j'étais à Strasbourg, j'ai vu ce qui s'est passé : c'est-à-dire que les responsables refusent tout sans aucune proposition en échange donc je pense qu'il faut que l'on arrive à faire des propositions.

Comme le Maire l'a précisé, nous lui avons fait remonter une lettre puisque demain il rencontre le ministre pour lui montrer les difficultés de petits organismes, parce qu'il faut savoir que certains organismes comme le nôtre rencontrent des difficultés, alors que de très gros organismes n'en rencontrent pas du tout.

**M. Michel OMOURI** : J'aimerais vous entendre, parce que vous vantiez le programme de M. MACRON, il faut avoir le courage politique de dire les choses.

**M. LE MAIRE** : Arrêtez un peu avec cela, Monsieur OMOURI ! Je vais vous dire les choses !

**M. Michel OMOURI** : Êtes-vous d'accord sur cette ponction vis-à-vis des classes populaires ? Parce que c'est les classes populaires qui vont subir, encore les impayés vont subir

derrière. Simplement aujourd'hui, c'est cela avoir du courage parce que vous laissez parler les autres, mais on ne vous entend pas !

**M. LE MAIRE** : Je vais d'abord vous poser une question. Vous ai-je entendu lorsqu'en 2011, M. APPARU a fait des ponctions très importantes sur le budget HLM ? Je ne me souviens pas vous avoir entendu. Il y avait certainement des raisons pour le faire, mais je ne reviens pas sur ce sujet. Nous avons discuté des ponctions réalisées par le ministre de l'époque Benoist APPARU, mais je ne vous ai pas entendus.

Une des difficultés que rencontre la SAIEMB actuellement est qu'elle a un très gros impayé pour plus de 2 M€ avec la société ALOES. Des plaintes ont été déposées et sont en cours. Je pense qu'elles devraient déboucher un jour ou l'autre. Certes, cela ne règle pas le problème de fond soulevé ici, mais sachez-le. Si la SAIEMB avait ces 2 M€ dans ses caisses, cela irait mieux.

Concernant ce que vous dites et la question de M. GROSPERRIN, je n'ai pas plus d'éléments que vous pour l'instant. La loi, et les parlementaires que vous êtes le savent bien, elle n'est pas encore inscrite. France Urbaine, présidée par mon ami Jean-Luc MOUDENC et dont je suis le 1<sup>er</sup> Vice-Président, a pris position sur ce sujet, et c'est à ce titre que demain, à 16 h 15, je rencontrerai le Ministre pour lui faire part de nos remarques.

J'ai déjà eu l'occasion de dire lors des *Rencontres de la Ville* que le Ministre était ouvert au dialogue et à la concertation, ces deux termes étant les maîtres-mots aux *Rencontres de la Ville*. Aujourd'hui, la loi n'est pas écrite, des difficultés remontent de partout concernant ces mesures, et je crois qu'il faut en discuter. C'est bien que nous ayons ce débat au Conseil Municipal ce soir, et je rapporterai cela dans un souci constructif.

Cependant, sur les milliards d'euros que nous mettons aujourd'hui dans le logement, il faut regarder et ouvrir les yeux. Où va cet argent ? Je suis d'accord pour dire qu'il faut en mettre dans le logement social. Toutefois, sachez qu'aujourd'hui, il y a encore 6,5 millions de personnes mal logées. Pouvons-nous dire qu'aujourd'hui, le résultat de tout cela est extraordinaire ? Certainement pas, et Pascal CURIE l'a précisé. Je crois qu'il faudra faire la différence entre les offices comme les nôtres, la SAIEMB qui est en difficulté pour les raisons que je viens d'indiquer et parce que sa population est peu aisée à l'intérieur, avec Grand Besançon Habitat, voire Habitat 25 qui est certainement dans la même situation. Faudra-t-il faire la différence ?

Certains organismes dont je tairai les noms ont des millions d'euros d'excédents. Il faut peut-être réorienter les aides en direction des offices comme les nôtres qui en ont besoin par rapport à d'autres qui font beaucoup de bénéficiaires, parce qu'ils sont dans des situations privilégiées. Devons-nous traiter tout le monde de la même façon ? Moi je crois que non. Il y a des offices qui ont besoin d'être aidés parce que je pense bien que ce qui est proposé actuellement cela mettrait en difficulté nos offices, et cela, moi je le dirai. Néanmoins, il y a aussi la volonté du Gouvernement de faire en sorte que cet argent, qui n'est pas extensible à la volonté de chacun, soit bien utilisé.

Que l'on arrête d'aider ceux qui font de gros bénéficiaires et que l'on aide ceux qui sont en difficulté, ceux qui logent dans des quartiers difficiles ! Il faut dire tout cela. L'Association des Maires de France, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), France Urbaine, nous serons tous associés à la rédaction de cette loi. Nous ferons passer nos idées et certainement des amendements pour que cette loi soit acceptable. Ne commençons pas tout de suite à jeter tout cela dans la rue. Pour l'instant, cette loi n'est pas écrite. Toutefois, je partage vos inquiétudes.

Souvenez-vous tout de même de ces chiffres : 20 milliards et 6,5 millions de mal-logés. Ne faudra-t-il pas faire quelque chose un jour pour que nous n'ayons plus 6,5 millions de mal-logés ? Mettons l'argent là où il faut le mettre ! Il ne faut peut-être pas le mettre là où il n'y en a pas besoin. Néanmoins, j'aurai la bonté de ne pas citer ici le nom de l'organisme où il y a beaucoup d'argent, en tout cas pas ici.

**M. Pascal BONNET** : Vous avez évoqué la politique de Benoist APPARU. Je ne polémique pas, mais je voudrais vous apporter quelques éléments. Je sais que vous avez une certaine nostalgie des années sarcocystes, et c'est touchant. Le prélèvement fait à l'époque visait à financer l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. La Ville et l'Agglomération en ont largement profité. Je pense donc que nous ne pouvons pas comparer.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Nous devons être vigilants. Je pense qu'avec les associations, nous pourrions faire réfléchir sur un certain nombre de mesures et proposer des choses acceptables. Il faudrait vérifier le chiffre, mais je crois que ce sont 20 milliards et 6,5 millions de mal-logés».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 17**

**RAP La Rodia - Rapport annuel 2016**

**«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 18**

**Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Rapport annuel 2016**

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 19**

**Etablissement Public de Coopération Culturelle Institut Supérieur des Beaux-Arts - Rapport annuel 2016**

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 20**

**Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2016**

**«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques».**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 21**

**Centre Communal d'Action Sociale - Rapport annuel 2016**

**«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques».**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 22

#### Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques.

**M. Julien ACARD** : Il y a 2 abstentions.

**M. LE MAIRE** : Ce rapport est adopté. Il y a 2 abstentions».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 23

#### SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

«**M. LE MAIRE** : Nous en avons déjà parlé, nous n'allons peut-être pas revenir sur ce sujet. Danielle POISSENOT a été très complète sur le sujet.

Ce rapport est adopté. Il y a 2 abstentions».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 24**

**SedD - Rapport des élus administrateurs - Année 2016**

**«M. LE MAIRE :** Ce rapport est adopté. Il y a 2 abstentions».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 25

#### SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas d'autres remarques, ce rapport est adopté. Il y a 2 abstentions».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 26

#### Akya, l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, ce rapport est adopté. Il y a 2 abstentions».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 27

#### Exercice 2017 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 28

#### Prise de compétence - Gestion des Pactes Civils de Solidarité (PACS)

**«M. Philippe MOUGIN :** Nous dénonçons aujourd'hui, non pas une mauvaise politique du Maire ou de la Ville, mais une politique désolante de l'État qui se décharge encore une fois sur les collectivités locales. Non seulement l'État prive les collectivités des dotations si précieuses pour nos villes, mais il se débarrasse de ses prérogatives en leur refillant ses missions (j'avais envie de vous dire «le bébé»), mais c'est bien souvent. Cette gestion des PACS sera donc une nouvelle charge imputée aux villes, dont Besançon. Même si nous respectons la loi, celle-ci nous paraît très injuste. Aucune contrepartie ou compensation n'est offerte aux communes.

Je précise, pour celles et ceux qui l'ignoreraient, que nos services devront gérer les PACS sur l'étendue de la circonscription du tribunal d'instance, soit approximativement 200 communes autour de Besançon, sans parler du rattrapage à faire et de l'archivage sur des centaines de dossiers, plus de 30 mètres linéaires de dossiers remis, ce que nous avons dit en Commission. Cette gestion engendre en conséquence la création d'un emploi à la charge unique de la Ville de Besançon et de ses habitants. Ce passage en force est très contestable. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord sur le fait qu'il y ait des transferts. Le problème est que ce n'est pas récent. Quand j'ai rencontré le Préfet BARTOLT la première fois -il me le rappelait l'autre jour- c'était à l'Assemblée Nationale en 2008 ou 2009, il y avait une réunion où il venait nous présenter les machines pour les passeports. Je m'étais «pris la tête» avec lui, à tel point qu'il m'a dit : -j'ai raté mon train, je n'ai pas pu aller dans l'autre ville où je devais aller-. C'est simplement pour vous dire que, depuis longtemps, nous avons toujours dénoncé cela. Nous avons même facturé à l'État, et nous avons gagné une somme importante (plusieurs centaines de milliers d'euros) que nous avons reçue, mais ensuite, il y a eu un nouveau jugement dans les années 2011, 2012 et c'est pour dire que c'est quelque chose de très transversal en matière politique, enfin il y a eu un nouveau jugement et nous avons été obligés de rembourser.

Ce que vous dites est juste. Nous le faisons sans compensation, car le Maire étant officier d'état civil, cela fait partie de ses fonctions de faire cela comme officier d'état civil. Par contre, pour les machines à passeports, cartes d'identité, et autres, là il y a une compensation, qui je vous l'accorde n'arrive pas à la hauteur de ce que cela coûte. Cela fait 7 ou 8 ans que c'est comme cela. Je vais passer la parole à Carine MICHEL qui le dira mieux que moi, mais il y a eu une augmentation, et l'État a donné un peu plus d'argent mais cela ne couvre pas.

De plus, sur les passeports, c'est très compliqué à cause du petit nombre de machines, et nous sommes tenus de faire les passeports de pratiquement toute l'Agglo. J'ai fait la demande à l'Agglomération qui l'a prise en compte. Une aide importante sera donnée aux villes et aux communes qui font cela pour diminuer le coût. C'est donc une action de solidarité au niveau de l'Agglomération que je tiens à souligner.

**Mme Carine MICHEL :** Monsieur MOUGIN, j'ai ouvert le débat en Commission, parce que dans le rapport que nous passons ce soir en Conseil Municipal, il s'agit de transférer simplement les archives du tribunal.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais cela pose tout de même un problème général.

**Mme Carine MICHEL** : Il est vrai qu'en Commission, j'ai pris le temps de donner l'information des nouvelles missions transférées, notamment à la Direction des Relations avec les Usagers (DRU). Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit le Maire, le Maire est officier d'état civil au nom de l'Etat, la DRU est en train de s'organiser pour qu'à partir du 2 novembre, nous offrions ce nouveau service aux Bisontins. C'est notre devoir, et nous le ferons dans les meilleures conditions.

**M. LE MAIRE** : Nous ne serons pas plus payés que lorsque nous célébrons des mariages ou des baptêmes républicains. Cela fait partie des fonctions d'officier d'état civil que doit assumer un Maire.

**Mme Carine MICHEL** : Concernant la carte d'identité dématérialisée, nous ferons un point en Commission. Je reviendrai avec les chiffres exacts et sur notre activité depuis le mois d'avril. Néanmoins, grâce à l'Agglomération, cela nous compensera un équivalent temps plein, ce qui nous permet de faire tourner une machine supplémentaire.

**M. Thibaut BIZE** : Notre groupe ne participera pas au vote, parce que nous estimons que l'on nous demande notre avis sur quelque chose que nous serons de toute façon obligés de faire, quelle que soit l'issue du vote. Nous ne participerons donc pas au vote.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Qui ne participe pas au vote ? J'en compte 5. Ce rapport est adopté. Effectivement, nous n'avons pas trop le choix».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 29

#### Personnel communal - Recrutement d'un directeur de la Citadelle-Patrimoine mondial de l'UNESCO

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 30

**Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Grandfontaine - Montferrand-le-Château - Velesmes-Essarts**

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 31

#### Partenariat entre des étudiants italiens et la Citadelle

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 32

#### Bibliothèques et Archives - Signature d'une convention avec la ville de Munich

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 33

#### La Rodia - Extension de la jauge de la grande salle - Amélioration de l'acoustique Demande de subvention

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 34

#### Tarifs 2018 de la redevance d'utilisation des documents conservés au Musée de la Résistance et de la Déportation

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

J'ai reçu une lettre de Pierre-François VEIL et de Jean VEIL qui nous donnent l'autorisation d'utiliser le nom de Simone VEIL, leur mère, pour une esplanade de la Ville, ce qui sera fait dans les semaines à venir. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en Conseil Municipal, ce sera un hommage que nous rendrons à cette grande dame».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 35

#### Complexe sportif des Torcols - Réalisation d'un équipement mutualisé pour les sports et cultures urbaines - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Cette demande de subventions est adoptée».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 36

#### Complexe sportif du Rosemont - Création de vestiaires et salle de convivialité - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 37**

**Restructuration de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de Montrapon -  
Demande de subventions**

**«M. LE MAIRE :** Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 38

#### Développement de la vidéoprotection sur la commune - Phase VI-2017 - Complément au déploiement de la Phase VI - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 oppositions et 4 abstentions. Ce rapport est donc adopté.

Les résultats de la vidéoprotection ont été soulignés par l'ensemble des magistrats, la police, et cela a fait l'objet d'un assentiment total lors de nos visites dans les quartiers. Je tenais simplement à le dire. Nous n'avons eu aucune remarque, bien au contraire, on nous en demande plus, ce à quoi nous répondons que cela ne peut pas tout remplacer. Ceci étant dit, chacun a sa vision du problème».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 39

#### Etablissement d'un protocole tripartite dans le cadre de la mise en place du Rappel à l'Ordre

«**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Je voudrais faire une suggestion. J'étais un peu dubitative en Commission quand j'ai entendu parler de cette procédure. Je ne m'y étais jamais vraiment intéressée et je n'ai pas été vraiment rassurée par les réponses, parce que l'on n'en a pas, faute d'expérience. Que fait Monsieur le Maire s'il convoque un interpellé et qu'il ne se présente pas, il n'a pas de pouvoir ? Si l'interpellé en question n'est pas très aimable, il n'a pas de pouvoir non plus. Puisque nous sommes sur de petites incivilités, on dit que le Maire, dans la loi, doit recadrer.

J'ai cherché un petit peu ce qui avait été fait dans les autres villes comme Puteaux, Boulogne, Roanne où il y a déjà un certain nombre d'expériences. Il y en a une que j'ai trouvée intéressante : les Maires de Boulogne et de Puteaux ont déjà fait des rappels à l'ordre en 2015 et en 2016 pour des troubles à la tranquillité publique et des faits de voisinage. Ils ont bien recadré, mais ils se sont surtout aperçus que l'intérêt de la procédure était de permettre un suivi personnalisé de cette petite délinquance. Ils ont envisagé de créer une cellule de veille justement pour accompagner ces jeunes que l'on a recadrés. Il me semblerait assez pertinent de démarrer ces injonctions verbales d'emblée en prévoyant ce suivi, et ne pas attendre plus d'un an d'expérience comme à Puteaux ou Boulogne.

**M. LE MAIRE** : Danielle va vous répondre. C'est un premier contact, ce n'est pas un tribunal. Des cellules de veille existent déjà dans les quartiers.

**Mme Danielle POISSENOT** : Effectivement Catherine, c'est vrai que c'est une injonction qui sera quand même menée, et c'est la police municipale qui ira porter la demande à se présenter. Ce sera donc officiel. Ceci étant dit, si la personne ne se présente pas, elle ne se présente pas, bien évidemment, ce qui existe d'ailleurs aussi au tribunal.

**M. LE MAIRE** : J'imagine que la non-présentation est transmise aux autorités judiciaires.

**Mme POISSENOT** : Tout à fait. C'est même l'autorité qui nous la transmet puisque la convention aujourd'hui c'est une demande avec la procureure, la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) et la Ville de Besançon. C'est vraiment un travail de va-et-vient entre les autorités. Nous avons pris contact avec Boulogne pour voir comment cela se passait, et ils nous ont parlé de la cellule de veille, ce que nous ferons.

**M. LE MAIRE** : Soyons clairs. Cette procédure de rappel à l'ordre est pour de petits faits mineurs. À mon avis, pour le jeune délinquant qui a déjà 10 inscriptions à son casier judiciaire et qui vend du shit, le rappel à l'ordre ne servira pas à grand-chose. Je pense que cela peut avoir un double effet sur l'intéressé (le jeune) et sur la famille parce que, pour de nombreuses familles, l'arrivée d'une convocation chez le Maire par un policier municipal, c'est quelque chose. Ce sont l'ensemble de ces dispositifs qui font que l'on améliore la sécurité.

J'interrogeais tout à l'heure nos agents qui étaient là, qui sont en VTT et que l'on a dotés de caméra «piéton», système que nous sommes une des premières villes de France à expérimenter. Ils m'ont répondu : «on s'en est déjà servi deux fois et cela fait baisser la tension». En effet, quand on dit «attention, je vous filme», cela fait tout de suite baisser la tension. Pour le rappel à l'ordre, c'est pareil, cela peut faire baisser la tension, mais dans certains cas, cela ne servira sans doute pas à grand-chose. Cela ne règlera pas l'ensemble des problèmes.

**M. Michel OMOURI** : J'ai une question. De mémoire, en 2015, nous avons voté le dispositif des droits et devoirs des familles. J'aimerais savoir si, par rapport au rappel à l'ordre que nous votons, depuis ce moment-là, vous avez convoqué des familles concernant la délinquance des mineurs. Si oui, de combien est le chiffre ?

**Mme Danielle POISSENOT** : Nous avons commencé à travailler avec le Conseil Départemental. Nous nous sommes rencontrés et nous sommes en train d'y travailler. Il est vrai que le Conseil des Droits et Devoirs de la Famille (CDDF) concerne avant tout l'aide à la parentalité. C'est donc avant tout une compétence du Conseil Départemental. Nous regardons avec eux s'il est vraiment nécessaire de mettre en place un CDDF ou s'ils peuvent le mettre en place sans la Ville.

**M. LE MAIRE** : Merci, Danielle. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Michel OMOURI** : C'est juste une question d'information. Sommes-nous obligés d'attendre que le Conseil Départemental mette en place le dispositif des droits et devoirs des familles avec l'Éducation nationale ou autre ? Aujourd'hui, vous êtes le 1<sup>er</sup> magistrat, et vous avez le droit.

**M. LE MAIRE** : Danielle POISSENOT vous l'a expliqué, Monsieur OMOURI. C'est une de leur compétence, et nous devons le faire avec eux.

**M. Michel OMOURI** : Je suis d'accord avec vous, mais sur le Conseil de Sécurité, vous pouvez le faire. Excusez-moi, mais la loi de 2005 permettait aux communes de le faire. Monsieur le Maire, je vous pose la question : va-t-on encore attendre d'autres dispositifs pour mettre cela en place ?

**M. LE MAIRE** : En général, ces personnes sont plutôt efficaces. Ils avanceront donc sur ce sujet avec le Conseil Général.

**M. Laurent CROIZIER** : J'ai une petite question. Comment distinguerez-vous ce qui relève du rappel à l'ordre et de ce qui relève du dépôt de plainte ? Par exemple, en cas de dégradation, le rappel à l'ordre permet-il la réparation par la famille ?

**M. LE MAIRE** : Ce sera mis en place avec le procureur et la DDSP.

**Mme Danielle POISSENOT** : Ce sera un travail en partenariat.

**M. LE MAIRE** : Où déclenche-t-on la limite entre le rappel à l'ordre et le dépôt de plainte ?

**Mme Danielle POISSENOT** : C'est très clair. Les faits ne relevant pas du rappel à l'ordre sont les suivants :

- les faits qui constituent un délit ou un crime,
- les faits qui ne rentrent pas dans le champ pénal,
- quand une plainte a été déposée.

Ces faits ne rentrent pas dans le rappel à l'ordre, puisqu'ils relèvent déjà du domaine judiciaire. Tout ce qui rentre dans le rappel à l'ordre concerne, par exemple, le non-respect des arrêtés de police du Maire lorsqu'ils portent sur des questions de sécurité, les absentéismes scolaires, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités primaires, etc. Tout cela relève du rappel à l'ordre, et cela nous sera rapporté par le DDSP et par Mme la Procureure.

**M. Philippe MOUGIN** : Nous trouvons que c'est une bonne mesure, même si cela ne réglera pas tous les problèmes, comme vous l'avez dit. Évidemment, il faudra jeter un œil sur ces jeunes parmi lesquels beaucoup sont amendables dès le départ. Quand un arbre est redressé dès le départ, il pousse tout droit.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai.

**Mme Danielle POISSENOT** : Je voudrais préciser que le rappel à l'ordre ça se veut simplement un chaînon manquant entre la non-sanction et la condamnation.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, ce rapport est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 40**

**Signature des conventions de déversement d'effluents non domestiques**

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 41

#### Création d'un outil de portage de projets d'Energie Renouvelable - Convention de cofinancement d'études avec la Caisse des Dépôts

«**M. Pascal BONNET** : Je voudrais profiter de ce point relatif aux énergies renouvelables pour vous poser une question que je voulais poser sur le point 15, mais vous êtes allé un peu rapidement. Il est dit dans le rapport concernant les réseaux de chaleur qu'aujourd'hui, il reste moins de 10% relevant des carburants comme le fuel lourd et le charbon produisant encore parfois des émissions atmosphériques au-delà des seuils. D'après le rapport, il a été question d'émissions au-delà des seuils. Dans quel délai envisage-t-on de renoncer à ces deux carburants pour s'en tenir aux autres ?

**Mme Annie VIGNOT** : Je suis un peu en difficulté pour répondre, ces questions rentrant dans la négociation dans laquelle nous sommes. Vous savez que nous sommes dans la période de renouvellement de DSP. De toute façon, vous aviez vu que lorsque nous avons choisi d'aller sur la cogénération, nous avons bien signalé que l'objectif était d'abandonner le charbon, et de diminuer de façon importante le fuel. Nous sommes donc bien sur cette trajectoire. Par contre, je ne peux pas aller dans le détail, mais dès que nous aurons terminé la DSP, nous vous redonnerons tous les éléments.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, ce rapport est donc adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 42**

**Eclairage Public - Programme de travaux complémentaire d'économie d'énergie -  
Demande de subventions au SYDED**

**«M. LE MAIRE :** Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas, c'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 43

**Classement dans le domaine public des routes départementales RD 70 et 683 dans les secteurs Léo Lagrange, Gibelotte, rue Voirin, Place Leclerc et avenue de la Paix**

**«M. LE MAIRE :** Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas, c'est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 44

#### Acquisition d'un troupeau de chèvres «débroussailleuses» par la Ville de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Il s'agit du troupeau de chèvres de Monsieur MOUSTACHE.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Cette délibération est un peu particulière et inédite dans notre assemblée. Je trouve que le dossier était très incomplet. J'ai essayé de demander des précisions à mes collègues de la Commission n° 3, mais ils n'ont pas pu me les fournir. J'aimerais donc pouvoir poser rapidement quelques questions. Pour le coût, je veux bien, ce sont 65 chèvres et un chien de troupeau pour 9 500 €. Néanmoins, toutes les chèvres sont débroussailleuses. Si vous connaissez les chèvres, il ne faut pas les mettre dans les vergers ou à certains endroits si l'on ne veut pas qu'elles abîment l'écorce. Je ne pense pas qu'elles aient une particularité exceptionnelle par rapport à un autre troupeau.

Je voudrais simplement évoquer le coût d'entretien de ces chèvres. Ce n'est pas un tableau que nous mettrons au Musée, mais ce sont des êtres vivants. Il y a des frais engagés par la Ville sur 3 ou 5 ans, jusqu'à ce qu'il y ait un portage, à condition qu'il y ait encore des chèvres, parce qu'elles ne vivent pas non plus éternellement.

**M. LE MAIRE** : Elles font tout de même des petits.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Oui, mais ils n'en veulent pas. S'il n'y a pas de production de lait, elles n'auront pas de petits. Je suis issue de la campagne, j'ai tout de même quelques notions. Les frais sont des frais de vétérinaires, entre autres pour les vaccinations. Ce sont aussi des frais de nourriture, parce qu'elles ne mangent pas uniquement des broussailles, en particulier dans notre région. Si elles meurent, il y a des frais d'équarrissage. On parle d'un employé communal, mais je pense qu'il n'aura peut-être pas l'abnégation de M. MOUSTACHE qui devait veiller sur ses chèvres.

**M. LE MAIRE** : Ne voulez-vous pas que l'on vous réponde ?

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Oui, mais c'est pour expliquer le coût global que cela engendrera, parce que nous n'avons pas du tout de renseignements sur ce sujet. C'est bien beau, mais je trouve que l'on aurait pu nous indiquer ce que cela coûtera à la Ville chaque année.

**M. LE MAIRE** : Il faut surtout voir ce que cela nous évitera comme dépenses. C'est assez inédit, mais c'est remarquable. J'ai vu les endroits où les chèvres ont débroussaillé, et je peux vous dire qu'elles broutent bien.

**Mme Anne VIGNOT** : Pour revenir sur le dossier de façon sérieuse, vous vous souvenez qu'il a été monté pour avoir comme objectif d'assurer la gestion des milieux naturels avec un plan de gestion associé, l'objectif étant bien de maintenir un paysage ouvert et en même temps, d'assurer la biodiversité. C'est l'objectif premier de ce troupeau de chèvres quand il a été décidé de le mettre en place sur notre commune.

Comme le disait M. le Maire tout de suite, cela veut dire que nous avons choisi de faire cet entretien non pas de façon mécanique ou motorisée, mais avec des êtres vivants. Cela nous permettait en même temps de donner encore plus de sens à l'action menée, puisqu'il s'agissait aussi de faire comprendre derrière qu'il y avait la possibilité de production de lait, etc. Pour autant, étant donné que M. MOUSTACHE part en retraite, nous avons eu la difficulté de trouver le renouvellement du berger.

Dans la situation intermédiaire dans laquelle nous sommes, situation que nous n'aurons pas forcément de façon pérenne, il s'agit d'intégrer le troupeau au regard du bénéfice qu'il nous procure, le coût de la gestion étant équivalent au coût d'entretien de ces chèvres. Je ne vous apporterai peut-être pas les éléments, mais en Commission, je peux vous les indiquer.

**M. LE MAIRE** : Nous ne disons pas qu'il n'y aura pas de frais. Nous savons aussi que la chèvre monte partout, contrairement aux débroussailleuses.

**Mme Anne VIGNOT** : Je tiens à signaler également que ce troupeau est particulier. Je suis désolée, mais c'est un troupeau de «débroussailleuses» habituées aux milieux plutôt urbains, en contact avec une population. Le chien est associé à ce troupeau et c'est bien toute une culture de l'activité caprine qui est ici rachetée. Néanmoins, je reste à votre disposition pour vous donner tous les éléments en détail.

**M. Philippe MOUGIN** : Je pense que c'est un bon projet, bon pour l'image de notre ville du point de vue écologique et bon sur le plan pédagogique pour les enfants qui seront impliqués. Cependant, j'aurais un seul regret, et c'est une pointe d'humour : nous avons le vin de la Ville, mais nous n'aurons pas le fromage.

**M. LE MAIRE** : Nous ne l'aurons pas tout de suite. Nous avons toujours le vin de la Ville et nous n'utilisons plus que ce vin-là pour nos réceptions. Vous ne l'avez jamais goûté ? Je vais vous faire un reproche parce qu'à toutes les réceptions de la ville on en sert. Donc si vous n'en avez jamais bu, cela veut dire que vous ne venez pas aux réceptions organisées par la Ville.

S'il n'y a pas d'autres remarques, ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 45

**Projet de cofinancement d'une étude menée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN-FC) pour la gestion des pelouses sèches sur les collines de la vallée du Doubs**

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas, ce rapport est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 46**

**Cession d'un terrain à la SCI LAURANNE, rue Jean-Baptiste Weibel à Novillars**

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas, ce rapport est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 47**

**Cession d'un délaissé de voirie au profit de M. SERTOUT Matthieu et de M.SERRI Sylvain dans l'ensemble immobilier Complexe de la City, 7 avenue Louise Michel**

**«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques, ce rapport est adopté».**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 48

**Vente par Néolia de 60 appartements et 48 garages, quartier Saint-Claude à Besançon**

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. Ce rapport est adopté».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017**

**Question n° 49**

**Chemin des Echenoz de Velotte - Acquisition aux Consorts LIARET**

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 50

#### Cession d'un immeuble communal sis 33, rue Fabre au profit de la Société AB-INVEST - Déclassement du domaine public

**«Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN :** Ce projet concerne la Commission n° 3. On nous parle de trois propositions qui vont de l'euro symbolique à 250 000 €. J'ai été interpellée sur ce dossier par l'association qui voulait créer un multi-accueil à cet endroit. Je ne suis pas dans les commissions, mais j'ai écouté ce que m'a dit la personne. C'est la proposition de la création et de la gestion d'un multi-accueil par une association. Or elle ne demandait à la Ville que la cession du bâtiment, parce qu'il y avait de l'amiante, je crois, et donc c'est une rénovation des bâtiments.

Je ne savais pas que ce dossier passait ce soir, et ayant été interpellée il y a peu de temps, c'était trop tard. Je trouve peut-être que c'est dommage car la rue Fabre est située très proche du centre-ville, en particulier si l'on passe vers les immeubles de l'Île aux Moineaux. C'était peut-être une offre supplémentaire pour des familles !

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas faux. Il y a aussi besoin de logements et de places de parking dans le secteur. Des personnes habitent là-bas. Ce projet intéressant rapportera 250 000 € dans les caisses de la Ville pour permettre de loger des gens ici, en ville. Il est aussi important que des personnes soient logées là, entre autres des familles dont les enfants vont à l'école et fourmillent dans le quartier. C'est un équilibre à trouver. Toutefois, l'accès n'est pas très facile le matin pour les parents qui déposent leurs enfants. Le projet de l'association est bon, et nous pourrions y donner suite ailleurs. Il n'y a pas d'opposition par rapport à cela.

Avez-vous d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 51

#### Subventions à des associations sportives

«**M. MOUGIN** : Je ne participerai pas au vote concernant l'ASTB (Association Sportive Territoriale Bisontine) par conflit d'intérêts. Quant aux autres subventions, nous sommes favorables.

**M. LE MAIRE** : Très bien, Monsieur MOUGIN. Ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 52

#### Versement d'une subvention à l'association L'Aqueduc d'Arcier - patrimoine historique

«**M. MOUGIN** : Je voudrais faire une petite intervention juste pour dire que c'est une très bonne initiative de la Ville pour la préservation de notre patrimoine, d'une part, et pour encourager les bénévoles méritants d'autre part. C'est un bon début.

**M. LE MAIRE** : Très bien, Merci. Ce rapport est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 53

#### Vie étudiante - Nuit des Etudiants du Monde (NEM) - Subvention

«**M. LE MAIRE** : La Nuit des Étudiants du Monde (NEM), je crois que c'est ce soir. D'ailleurs, il me semble qu'Anthony POULIN s'y est rendu. C'est une belle opération. Je pense que Danielle POISSENOT pourrait nous dire un mot sur ce qui s'est passé il y a quelque temps avec les soirées sans alcool.

**Mme Danielle POISSENOT** : La vie étudiante à Besançon est importante pour la ville ; ce sont aussi des soirées alternatives, ne l'oublions pas. Ces soirées alternatives présentent aussi des stands sur la prévention des risques. Nous avons eu une dernière soirée alternative jeudi dernier au Kursaal, sur le thème des jeux. Nous avons eu de nombreux étudiants. Le Kursaal était absolument complet, sur la scène, sur le bas, dans toutes les salles, et ceci jusqu'à 1 h du matin. Il est vrai que cette soirée a rencontré un succès très fort. Rappelons que c'était une soirée sans alcool. Les étudiants étaient là de 19 h à 1 h. Il n'y a pas eu une goutte d'alcool, en tout cas dans le Kursaal, et cela a été très apprécié.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne opération. S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce rapport, il est adopté».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

### Question n° 54

#### Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ? Si vous n'en avez pas, ce rapport est adopté.

Je voudrais vous dire aussi que cette semaine sera la *Semaine de la Fraternité*. Il y aura une manifestation au Kursaal dimanche après-midi à 14 h 30 avec Abdenour BIDAR. Allez-y nombreux. Mesdames et Messieurs, merci. La séance est levée.

Avant que vous ne partiez, je voulais ajouter qu'Alexandre GRANDVOINNET, ici présent, s'occupera des Ressources Humaines à la Mairie de Besançon à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Sa modestie étant bien connue, il ne voulait pas qu'un hommage public lui soit rendu. Je voudrais simplement le remercier pour la qualité de son travail à mes côtés. Il m'a supporté depuis 6,5 ou 7 ans. Je l'en remercie.

*Applaudissements.*

Merci, Alexandre. Tu as voulu que cela se fasse discrètement. Merci de ce travail.

Il sera remplacé à partir du 1<sup>er</sup> novembre par quelqu'un que vous connaissez bien, Pascal GUDEFIN, qui a travaillé tant à la Ville qu'à l'Agglomération et qui rejoint mon Cabinet.

La séance est levée».